



Guide d'informations sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre

Table des matières

The background of the page is a large, dark purple triangle that points towards the top right. In the bottom left corner, there is a smaller, light blue triangle pointing towards the bottom left. This light blue triangle overlaps with a darker blue triangle that points towards the top right. The text 'Table des matières' is centered within the purple area.

1	La valorisation des éléments d'agencement intérieur	4
2	La valorisation du bitume	7
3	La valorisation du bois	9
4	La valorisation des briques plâtrières	13
5	La valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	15
6	La valorisation des laines minérales	21
7	La valorisation des lampes	23
8	La valorisation des métaux	26
9	La valorisation des moquettes textiles	29
10	La valorisation du plâtre	33
11	La valorisation du polyuréthane	36
12	La valorisation du polystyrène expansé (PSE)	38
13	La valorisation du PVC souple	42
14	La valorisation des plastiques durs (PE/PP)	48
15	La valorisation du PVC rigide	51
16	La valorisation du verre plat	54
	Le Projet Démoclès	56

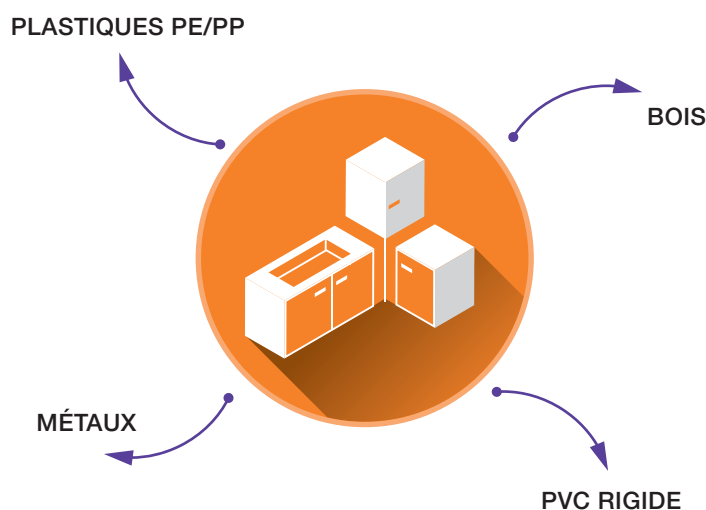
1. La valorisation des éléments d'agencement intérieur

Comment valorise-t-on les éléments d'agencement intérieur ?

Les éléments d'agencement intérieur (lambris, placard intégré, mobilier, etc.) constitués des matériaux suivants peuvent être recyclés :

- plastiques PE/PP ;
- PVC rigide ;
- bois ;
- métaux ferreux et non ferreux ;

Nous vous invitons à consulter les fiches filières correspondantes aux matériaux constituant vos éléments d'agencement intérieur pour connaître leur filière de valorisation.



Les autres types d'éléments d'agencement intérieur ne bénéficient pas pour le moment de filière de valorisation.

À noter qu'il existe une filière réglementaire spécifique aux éléments d'ameublement⁽¹⁾.

Cas spécifique des Déchets d'Éléments d'Ameublement :

Tous les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) professionnels doivent suivre une filière de traitement mise en place par les producteurs d'éléments d'ameublement conformément au principe de la « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur). Ainsi, la REP impose aux entreprises qui mettent sur le marché des éléments d'ameublement, d'en organiser et financer la collecte, la dépollution et le recyclage.

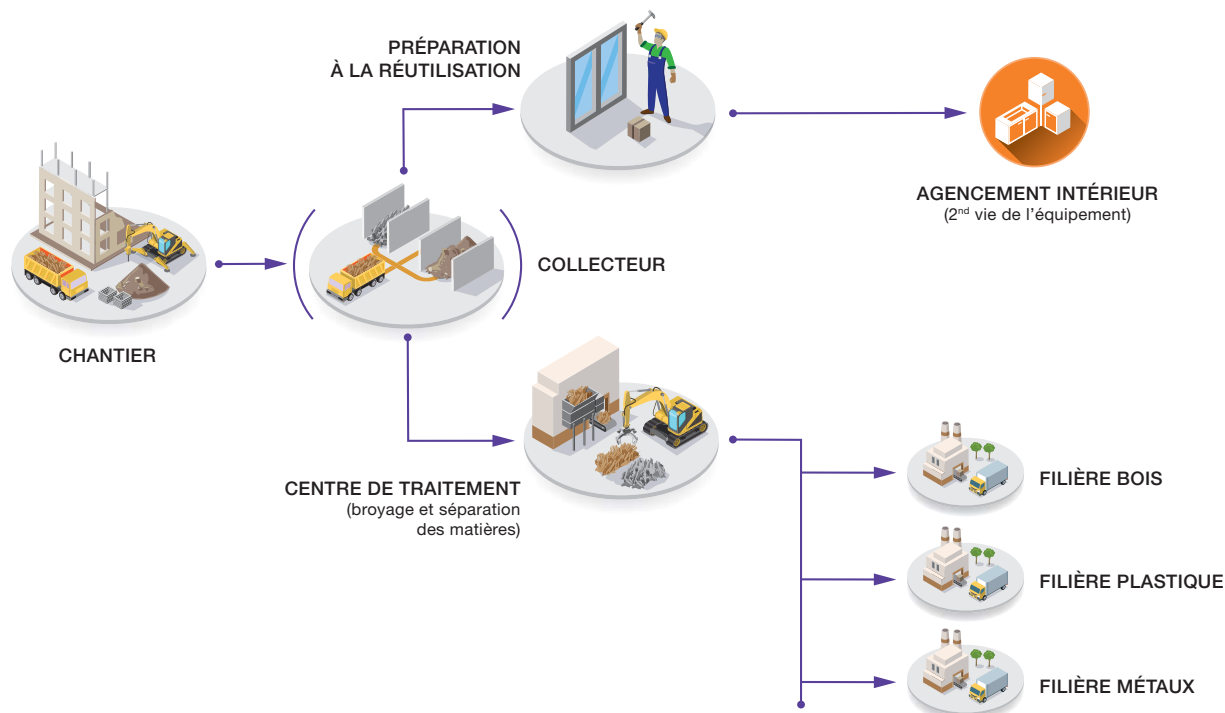
Des éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, sont chargés par certains producteurs d'éléments d'ameublement, de mettre en œuvre gratuitement, la collecte et le traitement des éléments qu'ils ont vendus une fois ces derniers arrivant en fin de vie.

Concernant les DEA pro, un seul éco-organisme est agréé pour reprendre les DEA pro sur la période 2018 - 2023 : Valdélia.

⁽¹⁾Définition du code de l'environnement : [Article R543-240](#)

De quelle manière la filière des DEA est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des DEA :



Quelles sont les conditions d'acceptation des DEA Pro ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur ou l'éco-organisme agréé pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Déchets d'éléments d'ameublement cassés ou en bon état mais complets : ■ meubles de salon/séjour/salle à manger ; ■ meubles d'appoint ; ■ meubles de chambre à coucher ; ■ meubles de cuisine ; ■ meubles de salle de bain ; ■ meubles de jardin ; ■ sièges ; ■ mobiliers techniques/commerciaux/de collectivités ; ■ meubles de bureaux.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Solution 1 : reprise sur le site Conditions à remplir : plus de 2,4 t et 20 m³ de DEA. Contenant dédié mis à disposition par Valdélia. Solution 2 : point d'apport volontaire Conditions à remplir : moins de 2,4 t et 20 m³ de DEA. Apport dans un contenant dédié.	

N.B. : dès lors que les déchets ont été pris en charge par un éco-organisme, la responsabilité juridique de leur traitement revient à l'éco-organisme conformément à la réglementation (cf. les cahiers des charges des éco-organismes).

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des DEA pro :

- Le site de l'éco-organisme Valdélia :
www.valdelia.org/recycler-ses-meubles-professionnels-usages/comment-recycler-ses-meubles-professionnels-usages/trouvez-votre-pav
- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment :
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les éco-organismes en charge de la gestion des DEA pro :

- Le site de l'éco-organisme Valdélia :
www.valdelia.org

Les fiches filière des constituants des DEA pro :

- La fiche filière « La valorisation des métaux »
- La fiche filière « La valorisation des plastiques PE/PP »
- La fiche filière « La valorisation du PVC rigide »
- La fiche filière « La valorisation du bois »

2. La valorisation du bitume



Crédits photo : Nantet®

Quels déchets de bitume (sans goudron) bénéficient d'une filière de valorisation ?

Aujourd'hui, seul un produit composé de bitume se valorise : les membranes d'étanchéité toiture.

Les déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses sont répertoriés sous le code déchet 170302.

Comment valorise-t-on les membranes d'étanchéité bitumineuses ?

Actuellement, un seul mode de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses existe :

- la valorisation en CSR* : les membranes sont broyées et transformées en Combustible Solide de Récupération pour alimenter les cimenteries en énergie.

**CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.*

Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses et où se situent-ils ?

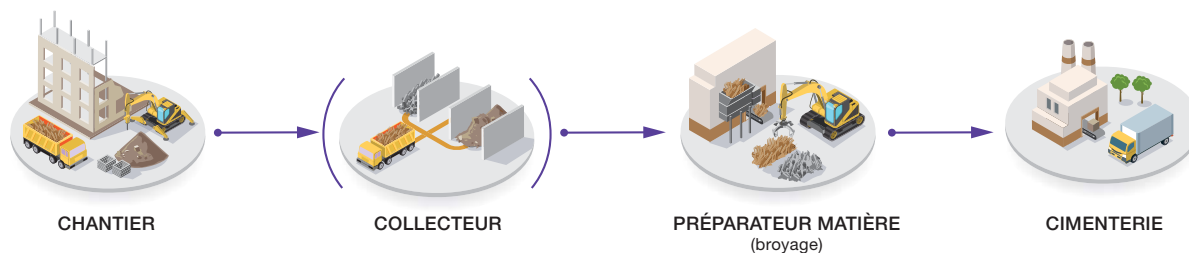


■ Préparateur matière
■ Exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Membranes issues de chutes de pose ou de déconstruction : ■ membranes nues dont la protection lourde (gravillon, terres) a été retirée ; ■ membranes auto-protégées ; ■ mélange de membranes nues et auto-protégées.	Membranes synthétiques : ■ PVC souple ; ■ élastomères thermoplastiques (TPO, FPO ou TPE), films plastiques d'aspect fini similaire au PVC ; ■ élastomère à base de caoutchouc (EPDM).
Avec présence de ■ morceaux d'isolants (laine minérale, polyuréthane) inférieure à 5 % ; ■ surfacage en aluminium en très faible proportion.	Membranes bitumineuses sous enrobé routier.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne ou contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses :

- Le site de SERFIM Recyclage
www.serfim.com

3. La valorisation du bois



Crédits photo : SNED®



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de bois bénéficient d'une filière de valorisation ?

La majorité des déchets de bois peuvent bénéficier d'une filière de valorisation. Dans le second-œuvre, on retrouve des déchets de bois dans de nombreux éléments : revêtements de sol, volets/stores, bardages extérieurs, agencements intérieurs, clôtures extérieures, cloisons, plafonds, revêtements de mur, plinthes, menuiseries, murs rideaux.

Les déchets de bois sont répertoriés sous les codes déchet 150103 et 170201.

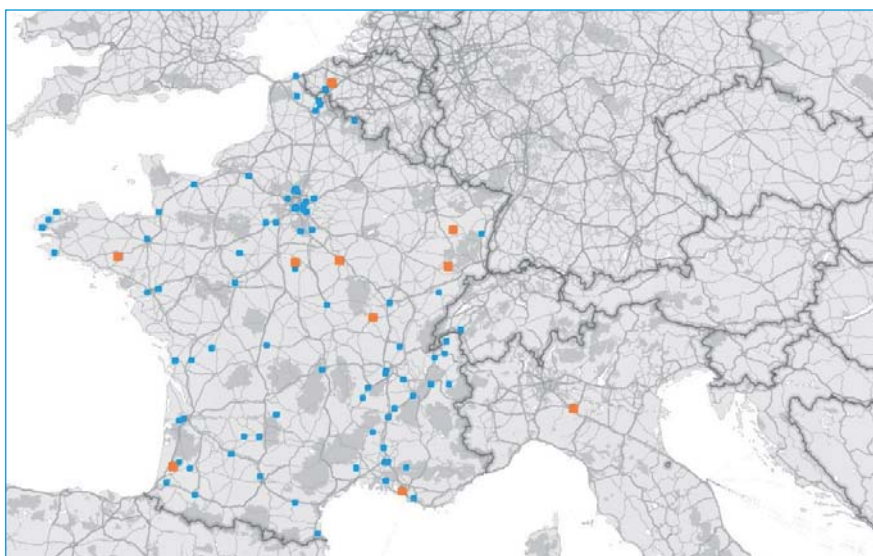
Comment valorise-t-on le bois ?

Aujourd'hui deux modes de valorisation du bois existent :

- le recyclage : le bois retourne dans la fabrication de panneaux ;
- la valorisation énergétique : le bois est utilisé comme combustible :
 - en cimenterie ;
 - en chaufferie industrielle.

LE RECYCLAGE

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du bois et où se situent-ils ?

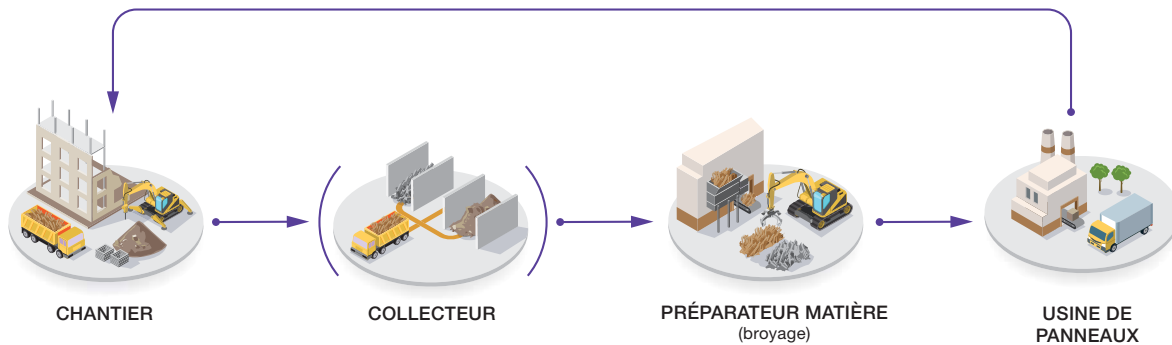


- Préparateur matière
- Exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

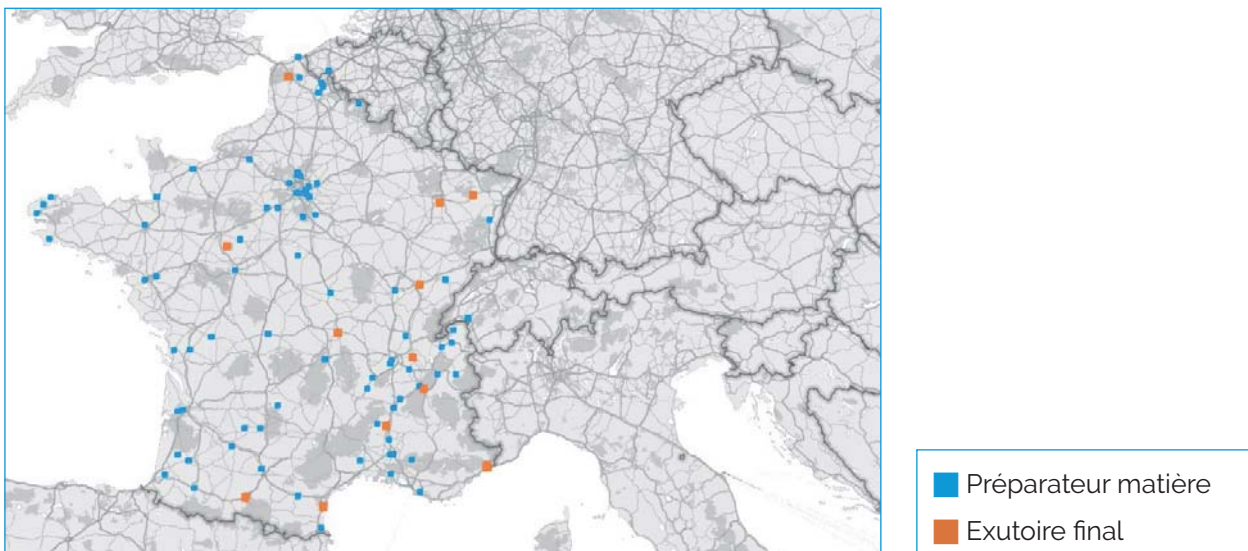
De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du bois :



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE

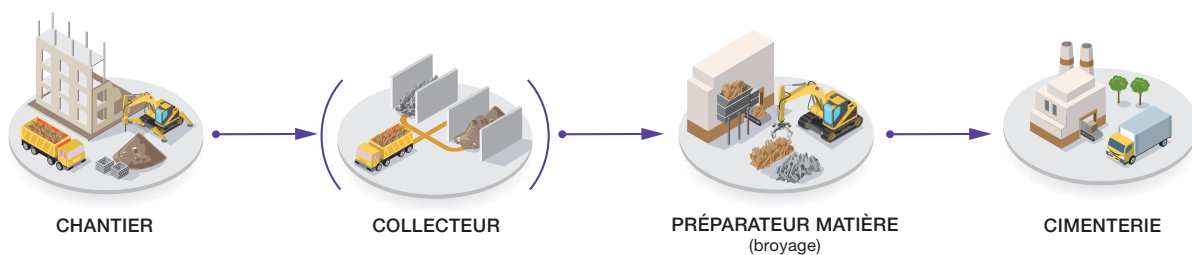
Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation énergétique du bois en cimenterie et où se situent-ils ?



Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

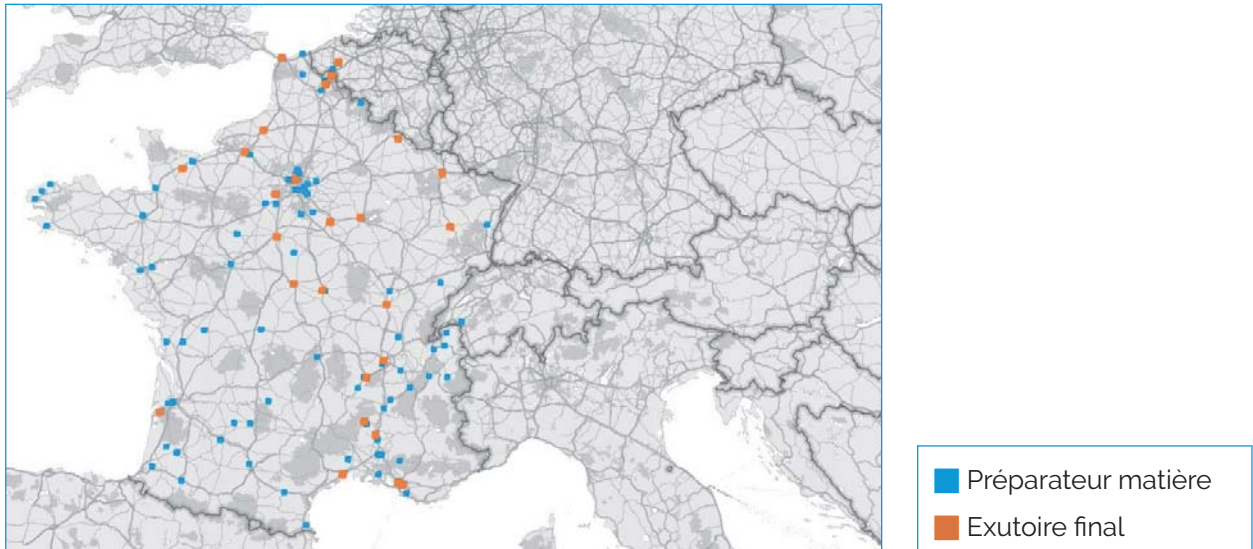
De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation énergétique du bois en cimenterie :



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHAUFFERIE INDUSTRIELLE

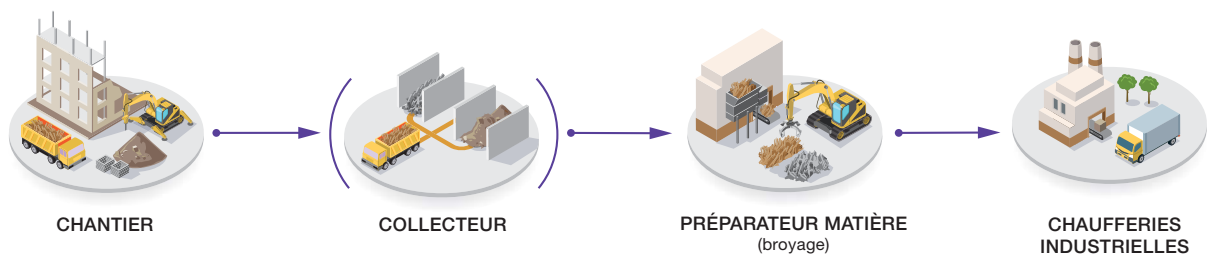
Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation énergétique du bois en chaufferie industrielle et où se situent-ils ?



Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation énergétique du bois en chaufferie :



SECTION COMMUNE

Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de bois ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Emballages.	Bois traités aux sels métalliques (bois ignifugés).
Menuiseries et mobiliers en bois massif (portes, tables...).	Bois souillés ou traités avec des substances organiques dangereuses telles que la créosote (traverses de chemin de fer, poteaux électriques, etc.).
Bois de démolition (charpentes non traitées, chevrons, poutres).	Tout autre déchet.
Chutes de panneaux agglomérés mélaminés et stratifiés.	
Chutes diverses de menuiserie.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
En vrac, dans une benne ou un contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de bois :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières :

- Le syndicat des Recycleurs du BTP (SRBTP)
www.recycleurs-du-btp.fr

Les fabricants de panneaux :

- L'union des Industries de Panneaux de Process (UIPP)
www.uipp.fr

Les cimentiers :

- Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC)
www.infociments.fr

4. La valorisation des briques plâtrières



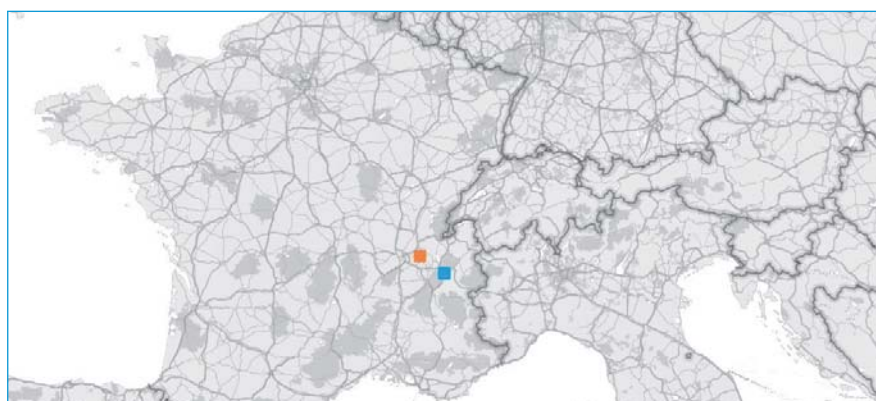
Crédits photo : SNED®

Comment valorise-t-on les briques plâtrières ?

Une filière de valorisation des briques plâtrières a été créée en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes. La technique consiste à séparer le gypse de la brique afin de pouvoir valoriser ces deux éléments. Le gypse fait l'objet d'une valorisation matière en cimenterie (pour enrichir certaines formulations de ciment) et la brique est valorisée en technique routière ou dans d'autres filières de valorisation des déchets inertes du BTP.

Les déchets de brique plâtrière sont répertoriés sous les codes déchet 170102 et 170802.

Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation des briques plâtrières et où se situent-ils ?

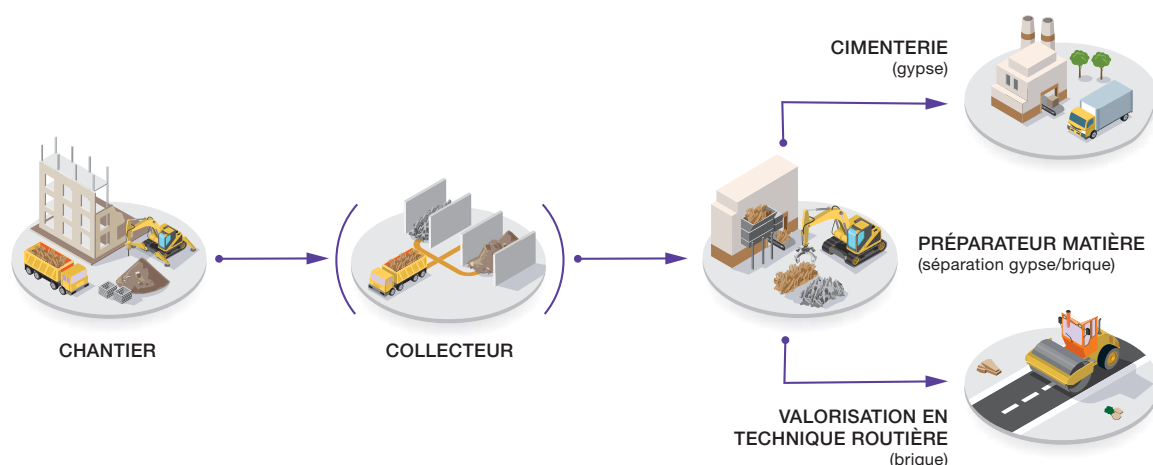


■ Préparateur matière
■ Exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des briques plâtrières :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de brique plâtrière ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Briques pleines ou creuses enduites de plâtre mono-couche.	Briques avec corps étranger : ■ faïence ; ■ plastiques ; ■ métaux ; ■ bois ; ■ etc.
Briques pleines ou creuses enduites de plâtre bi-couche.	Plaques et carreaux de plâtre.
Briques pleines ou creuses scellées au plâtre.	Tout autre déchet.
Avec présence de métaux ferreux et non ferreux en faible quantité.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Dépose sélective et tri sur chantier. Isoler les briques des gravats, des déchets de plâtre et des déchets non dangereux. Benne ou contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de briques plâtrières :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières des déchets de briques plâtrières :

- Serfim

www.serfim.com

5. La valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) pro

Quels DEEE bénéficient d'une filière de valorisation ?

Un DEEE est un équipement électrique et électronique en fin de vie, c'est-à-dire un déchet d'équipement qui fonctionne grâce à un courant électrique basse tension, d'une pile ou d'un accumulateur⁽¹⁾.

La plupart des DEEE sont des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être assimilés à la ferraille, ni au DIB mais doivent suivre une filière de traitement spécifique.

Tous les DEEE bénéficient d'une filière de valorisation et doivent suivre une filière spécifique mise en place par les producteurs d'équipements électriques conformément au principe de la « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur). Ainsi, la REP impose aux entreprises qui mettent sur le marché des équipements électriques, d'en organiser et financer la collecte, la dépollution et le recyclage.

Des éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, sont chargés par certains producteurs d'équipements électriques, de mettre en œuvre pour leur compte, la collecte et le traitement des équipements qu'ils ont vendus une fois ces derniers arrivant en fin de vie.

Concernant les DEEE pro, deux éco-organismes sont agréés pour la période 2016-2021 pour reprendre certaines catégories de DEEE :

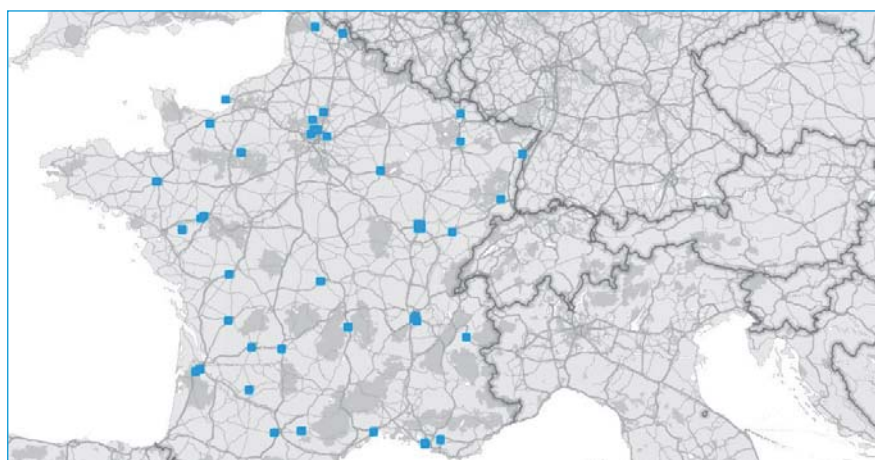
- Ecologic
- ESR, via son service Récyllum

Les DEEE sont répertoriés sous les codes déchet 200135* et 200136.

Comment valorise-t-on les DEEE?

Les équipements sont dépollués et démantelés. Les substances dangereuses sont retirées et isolées par familles homogènes afin qu'elles soient traitées conformément à la réglementation. Les autres fractions (métaux, plastiques recyclables, verre, métaux stratégiques ...) issues du broyage des équipements partent elles aussi vers des filières de traitement dédiées. Ces fractions font principalement l'objet d'un recyclage et plus marginalement en fonction de leur qualité d'une valorisation ou d'une élimination.

Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation des DEEE pro et où se situent-ils ?



■ Préparateur matière

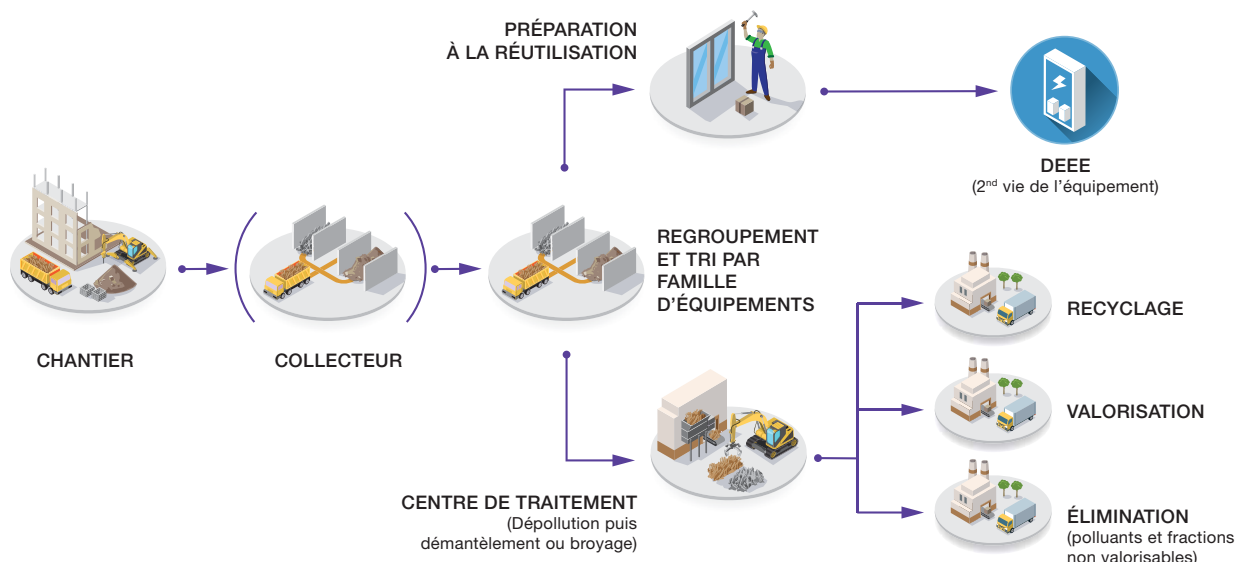
La diversité des exutoires finaux de valorisation des composants issus des DEEE est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les opérateurs de traitement sont identifiés sur la cartographie.

⁽¹⁾Définition du code de l'environnement : [Article R543-172](#)

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

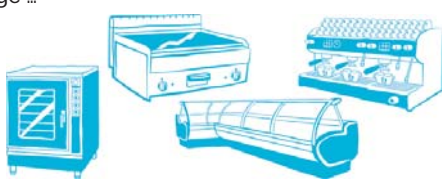
Schéma d'organisation de la filière de valorisation des DEEE :

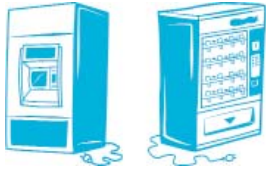


Les fractions issues du recyclage des DEEE ont leurs propres filières qui peuvent être différentes de celles des autres déchets du Bâtiment.

Quelles sont les conditions d'acceptation des DEEE ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur ou l'éco-organisme agréé pour s'assurer des conditions d'acceptation.

ÉCOLOGIC	
Déchets acceptés	Déchets refusés
Équipements du génie climatique : climatisations, centrales de traitement de l'air... 	Tout autre déchet.
Équipements de la restauration, de nettoyage et d'entretien : aspirateurs, fours, cuisinières, friteuses, trancheuses, tunnel de lavage ... 	

ÉCOLOGIC	
Déchets acceptés	Déchets refusés
Équipements de froid professionnels : réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin, armoires réfrigérées... 	Tout autre déchet.
Équipements informatiques : serveurs, unités centrales, photocopieurs, ordinateurs portables, téléphones, écrans à tube cathodique et plats... 	
Équipements de l'outillage : outils pour le tournage, fraisage, sciage, perçage, soudage ... 	
Équipements de sport comportant des composants électriques ou électroniques : vélos elliptiques, tapis de course... 	
Équipements de distribution automatique : distributeurs de toutes sortes de produits (distributeurs de billets, de ticket de file d'attente...) 	
Ecologic propose en complément un service de collecte de Déchet Industriel Banal, Déchet Industriel Spécial, piles	

RECYLUM/ESR	
Déchets acceptés (Liste non exhaustive)	Déchets refusés
Génie climatique et traitement de l'air. 	Les déchets d'équipements non électriques.
Appareils d'éclairage de sécurité. 	
Systèmes de sécurité incendie. 	
Enseignes lumineuses. 	
Appareils d'éclairage. 	
Systèmes de fermeture. 	
Appareils électroniques de sécurité. 	
Froid commercial alimentaire. 	

RECYLUM/ESR	
Déchets acceptés (Liste non exhaustive)	Déchets refusés
Distributeurs automatiques. 	Les déchets d'équipements non électriques.
Pressing et blanchisserie.  	
Matériel de nettoyage industriel. 	
Machines et outils industriels. 	
Pompes et circulateurs. 	
Postes de soudage. 	
Compteurs, automatismes et téléconduites pour le transport et la distribution d'énergie. 	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	

Conditionnement

Solution 1 : enlèvement gratuit directement sur site par un éco-organisme

Conditions à remplir :

- 500 kg minimum de DEEE
- DEEE libre de toute entrave mécanique ou électrique et prêts à être enlevés (exemple : sur palette filmée, sur pied/roulette...)
- DEEE stockés au rez-de-chaussée ou à quai avec une tolérance 50 m maximum de la zone de chargement pour les DEEE facilement transportables par transpalette ou sur roulettes
- DEEE sans emballage.

ECOLOGIC :

Les demandes d'enlèvements sont réalisées sur le portail www.e-dechet.com par le détenteur des DEEE à collecter. Le transporteur prend rendez-vous dans un délai de 72 heures pour un enlèvement sous 10 jours ouvrés maximum à partir de la date de demande.

RECYLUM/ESR

Les demandes d'enlèvements sont réalisées sur l'extranet de Recylum www.recylum.com par le détenteur des DEEE à collecter. Le délai d'intervention est de 72 heures sur les chantiers, et de 5 à 10 jours ouvrés pour les enlèvements sur l'agence de l'entreprise de travaux.

Solution 2 : Déposer des DEEE chez un partenaire

Les éco-organismes ont mis en place un réseau de point de collecte afin de permettre aux détenteurs, notamment de petits flux de DEEE, de les déposer gratuitement.

ECOLOGIC :

« Points d'apport » Ecologic : La dépose et le traitement sont gratuits. Ecologic assure le traitement : www.e-dechet.com

RECYLUM/ESR :

Les DEEE, en faibles quantités, peuvent être déposés gratuitement dans les conteneurs mis à disposition chez les partenaires de Recylum : www.recylum.com/geolocalisation

N.B. : dès lors que les déchets ont été pris en charge par un éco-organisme, la responsabilité juridique de leur traitement revient à l'éco-organisme conformément à la réglementation (cf. les cahiers des charges des éco-organismes).

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des DEEE professionnels :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment, en contrat avec les éco-organismes (sélectionner le filtre « valorisation »)
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les éco-organismes en charge de la gestion des DEEE pro :

- Le site d'Ecologic
www.e-dechet.com
- Le site de demande d'enlèvement d'Ecologic
www.ecologic-france.com
- Le site du service ESR/Recylum
www.recylum.com

Les fiches filière des constituants des DEEE pro :

- La fiche filière « La valorisation des métaux »
- La fiche filière « La valorisation des plastiques PE/PP »

6. La valorisation des laines minérales

Quels déchets de laines minérales bénéficient d'une filière de valorisation ?

Aujourd'hui, seul un produit composé de laines minérales se valorise : les plafonds acoustiques. Néanmoins, des projets de R&D concernant le recyclage des laines minérales sont en cours. Les déchets de plafonds acoustiques sont répertoriés sous le code déchet 170604.

Comment valorise-t-on les plafonds acoustiques ?

L'industriel Armstrong a mis en place, en interne, une filière de recyclage des plafonds acoustiques composés de laines minérales, sous des conditions spécifiques.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage des plafonds acoustiques et où se situent-ils ?

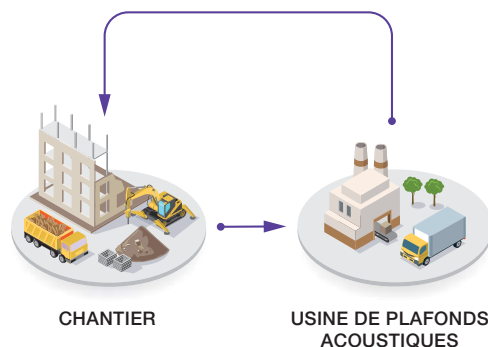


■ Préparateur matière et exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des plafonds acoustiques :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de plafonds acoustiques ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Il est donc fortement recommandé de contacter la société Armstrong pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Reprise uniquement si le fabricant Armstrong fournit les dalles neuves du chantier de rénovation. Pas de reprise dans le cas contraire.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Dalles et îlots acoustiques : ■ en fin de vie ou chute de pose ; ■ toutes marques ; ■ datées après 2000 ; ■ composées de laine de verre ou de laine de roche.	Dalles avec fibre repeinte.
	Dalles composées de bois ou métaux.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Minimum de 20 palettes ou big bags (2000/3000 m²). Contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

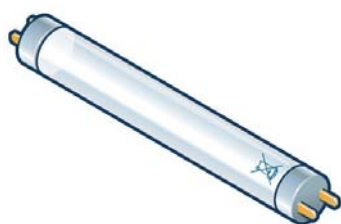
Les acteurs du recyclage :

- Le site de la société Armstrong
www.armstrong.fr/commlgeu/eu1/fr/fr/environnement_programme_recyclage.html

7. La valorisation des lampes

Quelles lampes bénéficient d'une filière de valorisation ?

Les lampes concernées portent le symbole poubelle barrée. Il s'agit des tubes fluorescents, des lampes fluo-compactes, des lampes, tubes et modules à LED, ainsi que des autres lampes à décharge.



Tubes fluorescents
(éclairage de bureaux, supermarchés, habitat, etc.)



Lampes fluo-compactes
(éclairage de locaux tertiaires, habitat privé, etc.)



Tubes et lampes à LED.
(éclairage de bureaux, habitats, etc.)



Autres lampes à décharge : lampes à vapeur de mercure, lampes à vapeur de sodium HP et BP, lampes à iodures métalliques (éclairage extérieur, de commerces, monuments, etc.)

Considérées comme des DEEE, elles doivent suivre une filière spécifique mise en place par les producteurs de celles-ci conformément au principe de la « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur). La REP impose aux entreprises qui mettent sur le marché des lampes, d'en organiser et financer la collecte, la dépollution et le recyclage.

En France, un seul éco-organisme, agréé par les pouvoirs publics, est chargé par les producteurs de lampes de mettre en œuvre pour leur compte la collecte et le traitement des lampes qu'ils ont mises sur le marché. Il s'agit d'ESR, via son service Récylum.

Comment valorise-t-on les lampes ?

Les lampes sont broyées et dépolluées (captation du mercure dans des filtres à charbons actifs). Les différentes fractions issues du broyage sont triées par familles (verre, métaux, plastiques, poudres fluorescentes...) puis font parfois l'objet d'un traitement complémentaire par d'autres opérateurs avant d'être recyclées (verre, métaux), valorisées énergétiquement (plastiques), ou encore, en dernier ressort, détruites (poudres fluorescentes, mercure).

Quels sont les acteurs de la filière de valorisation des lampes et où se situent-ils ?

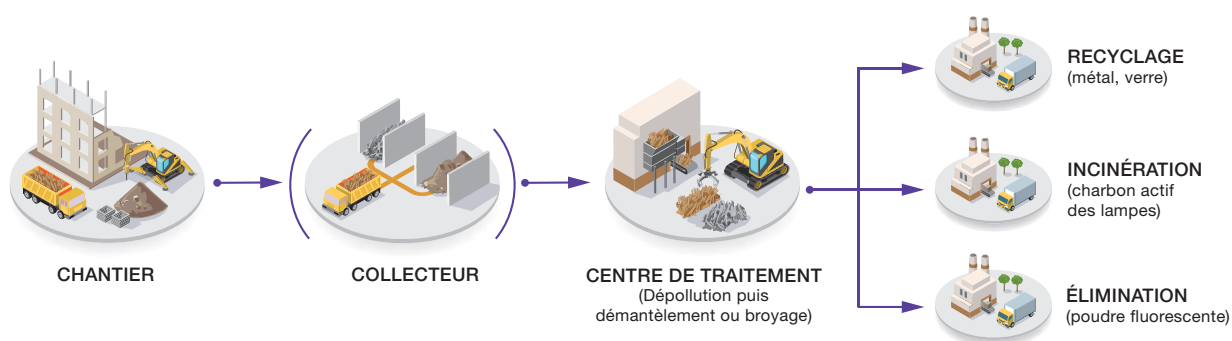


La diversité des exutoires finaux de valorisation des composants issus des lampes usagées est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les opérateurs de traitement sont identifiés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les opérateurs sous contrat avec le service Récylum, habilités à prendre en charge la première étape de traitement des lampes. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des lampes :



Les différentes fractions recyclées ne suivent pas forcément la même filière que celles des autres déchets du BTP.

Quelles sont les conditions d'acceptation des lampes ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur ou l'éco-organisme agréé pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Toutes les lampes, quelles que soient leur marque et leur date de mise sur le marché.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Solution 1 : faire enlever gratuitement, directement sur site Conditions à remplir : ■ de la surface au sol pour stocker les conteneurs mis à disposition, d'une capacité de 1 m³ ; ■ les lampes doivent être déposées dans les conteneurs sans être cassées et sans leur emballage d'origine. Les demandes d'enlèvements sont réalisées sur l'extranet du service Réylum par le détenteur des lampes à collecter. Le délai d'intervention est de 72 heures sur les chantiers, et de 5 à 10 jours ouvrés pour les enlèvements sur l'agence de l'entreprise de travaux. Solution 2 : déposer ses lampes chez un partenaire Les lampes usagées, en faibles quantités, peuvent être déposées gratuitement dans les conteneurs mis à disposition chez les partenaires de collecte du service Réylum : www.reylum.com/geolocalisation  Solution 3 : Faire appel à un prestataire Réylum a mis en place un réseau national de partenaires habilités à collecter les lampes en même temps que les autres déchets. Les conditions techniques et économiques sont à définir avec eux. Attention, la facturation de la prestation ne doit pas inclure le coût du recyclage, entièrement financé par le service Réylum.	

N.B. : dès lors que les déchets ont été pris en charge par un éco-organisme, la responsabilité juridique de leur traitement revient à l'éco-organisme conformément à la réglementation (cf. les cahiers des charges des éco-organismes).

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des lampes :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

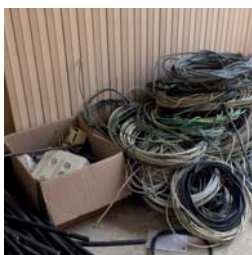
L'éco-organisme en charge de la gestion des lampes :

- Le site du service Réylum
www.reylum.com

Les fiches filière des constituants des lampes :

- La fiche filière « La valorisation des métaux »

8. La valorisation des métaux



Crédits photo : SNED®



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets métalliques bénéficient d'une filière de valorisation ?

Tous les métaux, ferreux et non ferreux, bénéficient d'une filière de valorisation. Par ailleurs, une filière spécifique aux câbles électriques existe. Dans le second-œuvre, on retrouve les déchets métalliques dans de nombreux éléments : plomberie, volets/stores, couvertures, bardages extérieurs, systèmes d'évacuation d'eau pluviale, agencements intérieurs, clôtures extérieures, gaines, plafonds, plinthes, menuiseries, équipements sanitaires, murs rideaux, isolants, câbles et chemins électriques.

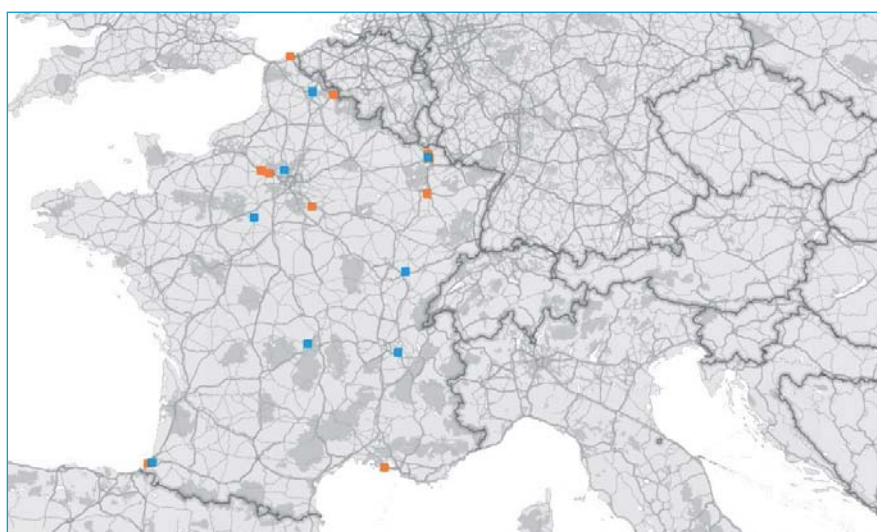
Attention, les DEEE ne sont pas considérés réglementairement comme des déchets métalliques et doivent suivre une filière spécifique (voir fiche DEEE).

Les déchets métalliques sont répertoriés sous les codes déchet 170401, 170402, 170403, 170404, 170405, 170406, 170407. Les câbles électriques sont répertoriés sous le code déchet 170411.

Comment valorise-t-on les métaux ?

Un seul mode de valorisation des métaux existe : le recyclage. Une fois triés par catégorie et alliages (ferrailles, aluminium, zinc, cuivre, etc.), les métaux repartent dans l'industrie métallurgique. Ils sont refondus pour créer de nouveaux produits métalliques.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage des métaux et où se situent-ils ?



■ Préparateur matière
■ Exutoire final

La diversité (mondiale) des préparateurs matières et des exutoires finaux de valorisation des déchets métalliques est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi, seules les installations de préparation spécifiques aux câbles électriques et les aciéries françaises sont recensées sur la cartographie

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des métaux :

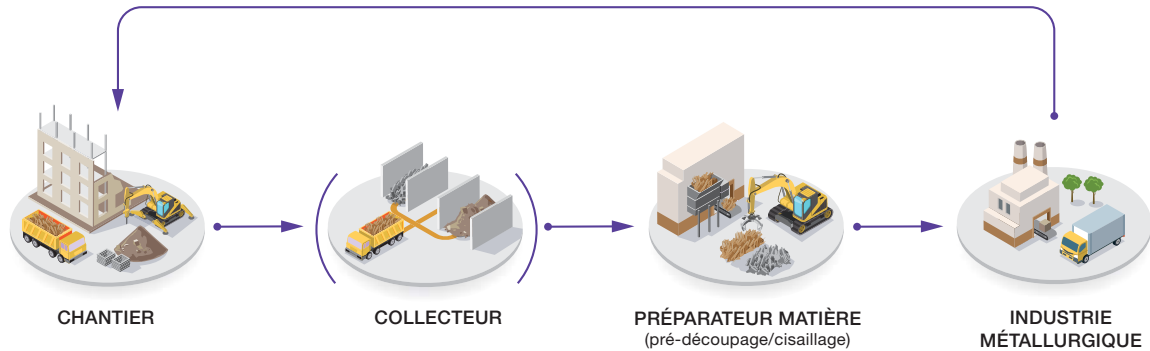
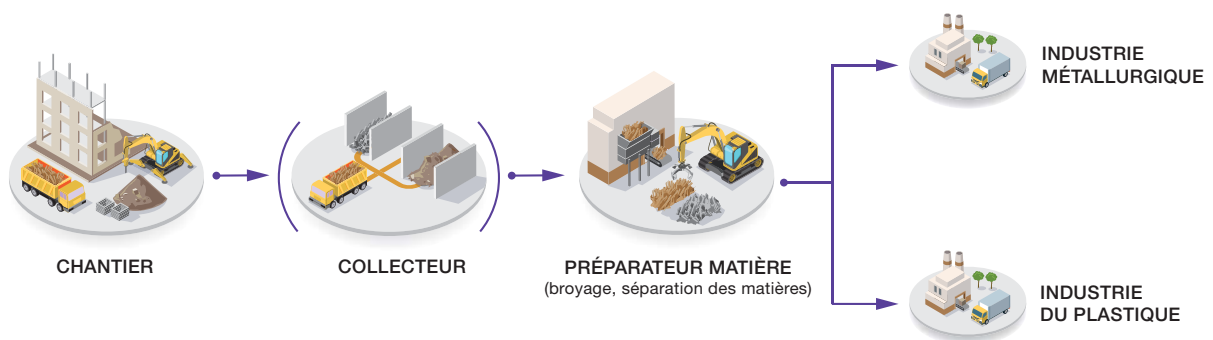


Schéma d'organisation de la filière de recyclage des câbles électriques :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets métalliques ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Cuivre, bronze, laiton.	Tout autre déchet.
Aluminium (dont profilés avec barrette à rupture de pont thermique : menuiseries et murs rideaux).	
Étain.	
Plomb.	

Déchets acceptés	Déchets refusés
Zinc.	Tout autre déchet.
Fer et acier.	
Filière spécifique aux câbles électriques : ■ Câbles électriques en cuivre exempts de corps étrangers ; ■ Câbles électriques en aluminium exempts de corps étrangers.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Mis à l'abri des intempéries. Benne ou contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets métalliques :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment :
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matière des déchets métalliques :

- Le site de la Fédération des Entreprises de Recyclage (FEDEREC)
<http://federec.com>

Les industriels de la métallurgie :

- Le site de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
<https://uimm.fr>
- Le site de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M)
www.a3m-asso.fr
- Aluminium France
www.aluminium.fr

9. La valorisation des moquettes textiles



Crédits photo : Optimum®

Quels déchets de moquette bénéficient d'une filière de valorisation ?

Toutes les moquettes textiles bénéficient d'une filière de valorisation, qu'elles soient en dalles ou en lés.

Les déchets de moquette sont répertoriés sous le code déchet 170904.

Comment valorise-t-on les moquettes ?

Aujourd'hui, deux modes de valorisation des moquettes textiles existent :

- le recyclage : après séparation des fibres et de la sous-couche, les fibres en nylon composant les moquettes sont recyclées et repartent dans de nouvelles moquettes, des routes ou encore des matelas. Les sous-couches sont réintroduites dans la fabrication de nouvelles moquettes.
- la valorisation en CSR* (double valorisation énergétique et matière) : les déchets de moquette sont transformés en granulés qui serviront de combustibles alternatifs aux produits pétroliers dans les cimenteries.

Si le recyclage des moquettes commence à se développer avec des solutions proposées par des industriels, c'est la filière « Optimum » de valorisation des moquettes en CSR, qui reste la filière généraliste du secteur.

**CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.*

LA VALORISATION EN COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION

Quels sont les acteurs de la filière de valorisation des moquettes en CSR et où se situent-ils ?



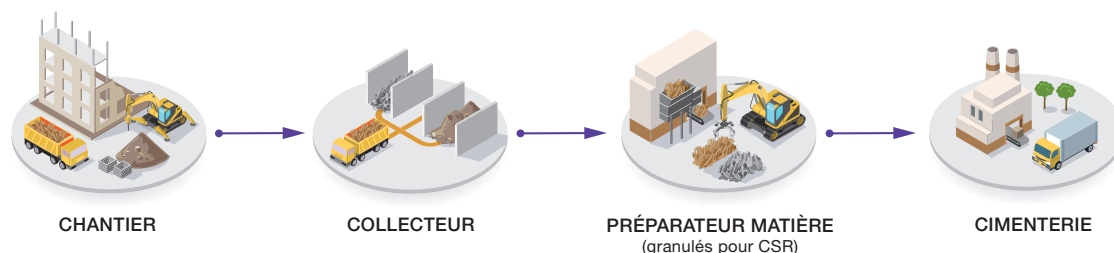
■ Préparateur matière

Seuls les préparateurs matière sont indiqués sur la cartographie, les exutoires finaux (cimenteries) ne pouvant être communiqués.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des moquettes en CSR :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de moquette ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Toutes les moquettes textiles, en dalles et lés : ■ chute de pose ; ■ anciennes moquettes textiles ; ■ tapis ; ■ thibaudes ; ■ fibres synthétiques (polyamide, polypropylène, polyester...) ; ■ fibres naturelles (laine, coton, coco, sisal...).	Moquette avec résidus de colle amiantée.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Dalles de moquette Collecte des dalles en pied de chantier sur palettes. Dans certains cas très spécifiques et après validation, collecte en FMA (Fond Mouvant Alternatif) possible. Palettiser et filmer (en double ou triple) 150 m² de dalles par palette (maximum 200 m² soit 900 kg). Hauteur : 1,20 m. Collecte en big bags possible pour les chutes de pose : ■ big bag contenant au maximum 150 m² de moquette (soit 675 kg) et mis sur palettes. Rouleaux de moquette Rouler et serrer des lés de 1 m de large. Palettiser et filmer (en double ou triple) les déposes en lés. Disposer les rouleaux en couches croisées. Hauteur : 1,20 m environ.	

LE RECYCLAGE

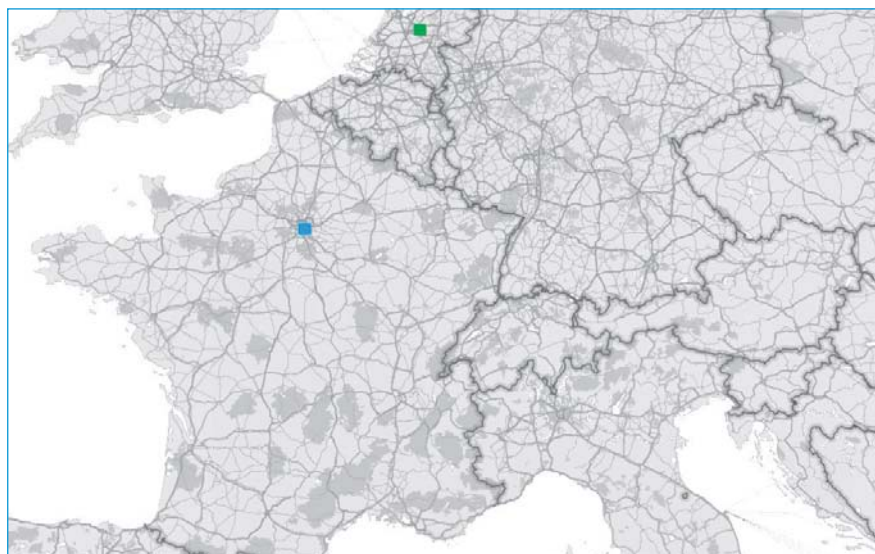
> Filière de recyclage de l'industriel TARKETT

L'industriel Tarkett, au travers de sa marque Desso, a mis en place une filière de recyclage des moquettes. Pour plus d'information sur cette filière, nous vous invitons à les contacter directement (partie « Pour aller plus loin »).

> Filière de recyclage et réemploi de l'industriel INTERFACE

L'industriel Interface a mis en place une filière de recyclage des moquettes. De plus, en partenariat avec ARES, une filière de réemploi des moquettes est également opérationnelle.

Quels sont les acteurs de la filière de recyclage et réemploi de moquettes d'Interface et où se situent-ils ?



- Préparateur matière
- Préparateur matière et exutoire final

La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de fibre des moquettes est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les préparateurs matière de déchets de moquette et les exutoires finaux de la sous-couche des moquettes sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des moquettes :

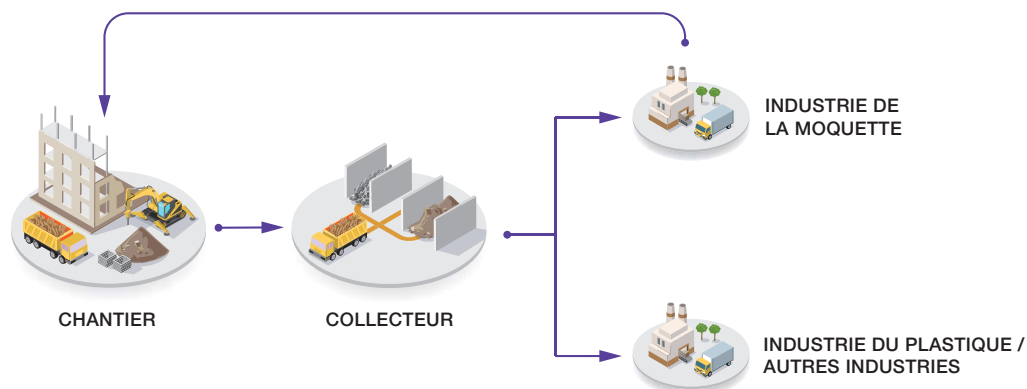
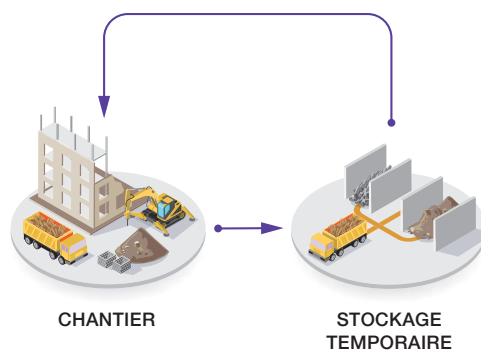


Schéma d'organisation de la filière de réemploi des moquettes :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de moquette ?

L'industriel Interface reprend les déchets de moquette de sa propre marque.

L'acceptation en filière se fait au cas par cas. Une étape d'identification par Interface est obligatoire. Cette étape permettra de déterminer la filière la mieux adaptée en fonction de la qualité de la moquette mais également en fonction du contexte du chantier. Si cette étape n'est pas réalisée, se diriger vers la filière Optimum qui accepte tous les types de moquette.

Conditionnement

Isoler les dalles par types d'envers (bitume, PVC ou polyoléfine).
Palettiser sur quatre piles (fibre contre fibre et backing contre backing).
Filmer (en double ou triple) 150 m² de dalles par palette.
Hauteur : 1 m (1,50 maximum).
Anticiper l'enlèvement des produits en contactant au moins 3 jours avant l'industriel.

SECTION COMMUNE

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de moquette :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
- Le site de la filière de valorisation des moquettes usagées, Optimum
<http://recyclage-moquettes.fr>

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières pour la filière CSR :

- Vanheede Environnement
www.vanheede.com/fr

Les industriels de la moquette :

- L'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM)
<http://moquette-uftm.com>
- Les fabricants de moquette ayant une filière de recyclage
 - Desso - **www.desso.fr**
 - Interface - **www.interface.com/EU/fr-FR/homepage**

10. La valorisation du plâtre



Crédits photo : Placoplâtre®



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de plâtre bénéficient d'une filière de valorisation ?

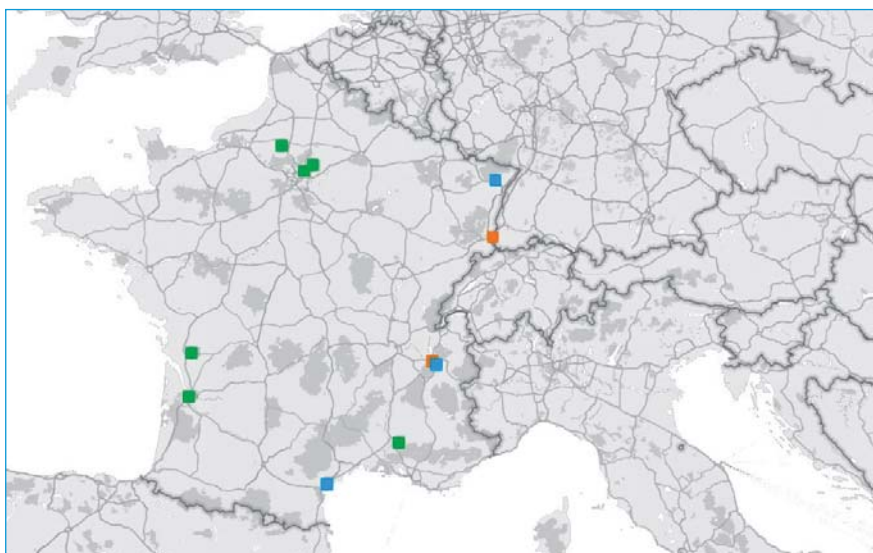
Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de plâtre bénéficiant d'une filière de valorisation dans les cloisons, les gaines, les plafonds, les plafonds-suspendus et les dalles décoratives ainsi que dans les isolants.

Les déchets de plâtre sont répertoriés sous le code déchet 170802.

Comment valorise-t-on le plâtre ?

Aujourd'hui le principal mode de valorisation du plâtre est le recyclage. Le déchet de plâtre retourne dans l'industrie du plâtre pour fabriquer de nouvelles plaques de plâtre.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du plâtre et où se situent-ils ?

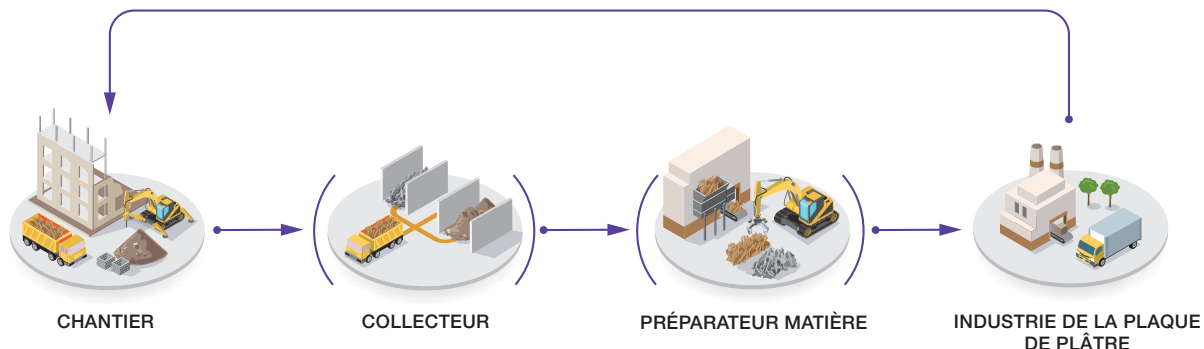


- Préparateur matière
- Exutoire final
- Préparateur matière et exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du plâtre :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de plâtre ?

Les techniques de traitement peuvent varier d'une installation de recyclage à une autre. Aussi, localement, la nature des déchets de plâtre et des revêtements acceptés varie également.

Se procurer le cahier des charges d'acceptation des déchets, auprès du collecteur ou de l'industriel du plâtre qui constituera l'exutoire final, permet de mieux prévoir les procédures de déconstruction et les consignes à transmettre aux opérateurs.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Plaques de plâtre y compris hydrofuges (verte), phoniques (bleue), feu (rose) et haute dureté (jaune).	Briques plâtrières.
Cloisons alvéolaires.	Enduits et éléments de structure associés.
Dalles de plafonds en plâtre.	Plaques renforcées avec cellulose.
Carreaux de plâtre.	Plâtre avec corps étrangers tels que : ■ rails et montants métalliques ; ■ autres débris métalliques ; ■ bois ; ■ plastiques ; ■ torchis ; ■ gravats ; ■ moquette ; ■ revêtement PVC ou aluminium ; ■ revêtement type tissu de verre.
Produits moulés en plâtre, tels que corniches, plinthes ou rosaces.	Plâtre contenant des déchets dangereux (amiante, peinture au plomb).
Avec présence éventuelle de papiers peints, peintures, et, selon le procédé de recyclage, d'autres revêtements rapportés.	Tout autre déchet.
Uniquement dans certaines installations : ■ complexe d'isolation thermique / acoustique (plaque de plâtre associée à un isolant).	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne ou contenant dédié, à l'abri des intempéries ou avec bâche ou capot afin de minimiser la présence d'humidité dans les déchets de plâtre.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de plâtre :

- La cartographie des Industries du plâtre

collecteurs.lesindustriesduplatre.org

Les collecteurs identifiés dans cette cartographie proposent un service d'enlèvement des déchets de plâtre sur chantiers ou au site de l'entreprise ainsi que des prestataires qui acceptent des apports volontaires sur leur site, parfois les deux.

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment :

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les industriels du plâtre :

- Le Syndicat National des Industries du Plâtre

www.lesindustriesduplatre.org

- Les fabricants français de plaques de plâtre

- Knauf - **www.knauf-batiment.fr**

- Placoplatre - **www.placo.fr/Services/Le-service-recyclage-Placo-R** et Placo®Recycling pour trouver votre collecteur à proximité.

- Siniat SA - **www.siniat.fr** et Eco Plâtre.



11. La valorisation du polyuréthane



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de polyuréthane bénéficient d'une filière de valorisation ?

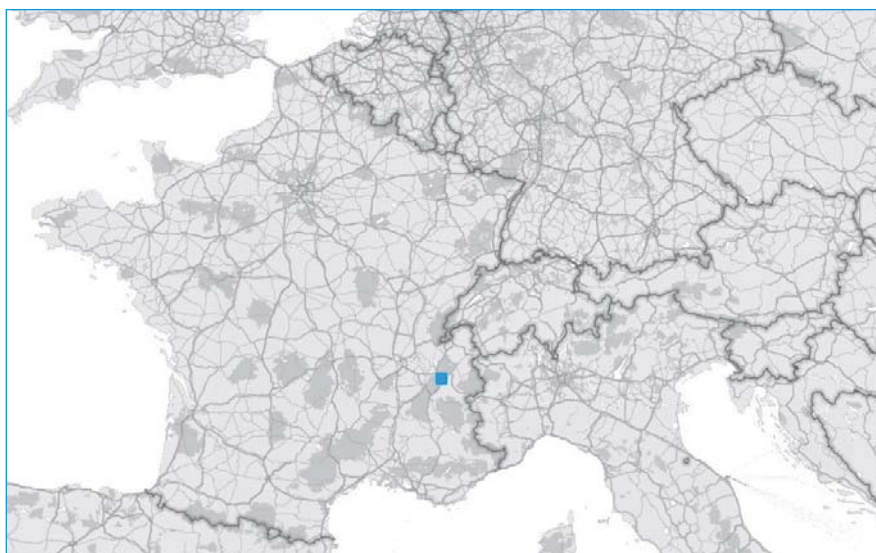
Aujourd'hui, seul un produit composé de polyuréthane se valorise : les panneaux sandwichs en tôle-polyuréthane.

Les déchets de polyuréthane sont répertoriés sous le code déchet 170604.

Comment valorise-t-on les panneaux sandwichs en polyuréthane ?

Les différents constituants du panneau (métaux, plastiques, mousse polyuréthane) sont séparés et partent vers des filières de traitement dédiées. Ils feront l'objet soit d'un recyclage, soit d'une valorisation énergétique. Les gaz d'expansion (CFC, HCFC) contenu dans la mousse polyuréthane sont récupérés et traités dans une filière spécifique (incinération à très haute température) comme déchet dangereux.

Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation des panneaux sandwichs en polyuréthane et où se situent-ils ?



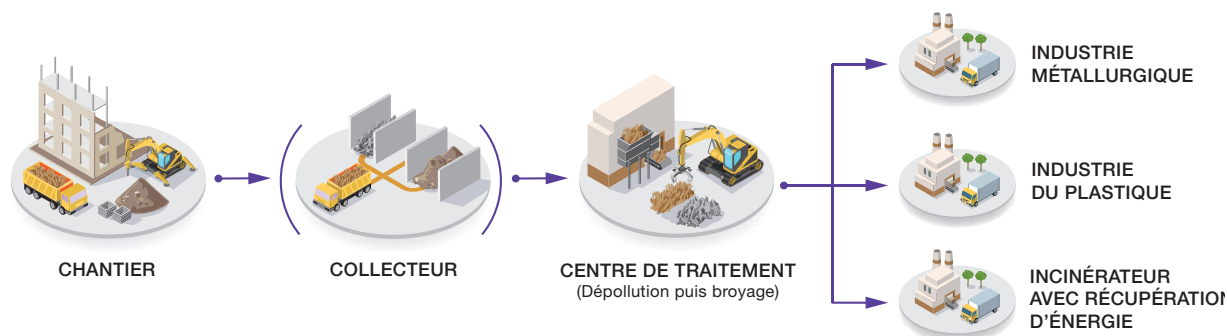
■ Préparateur matière

La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de panneaux sandwichs en polyuréthane est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les préparateurs matière sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des panneaux sandwichs en polyuréthane :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de panneaux sandwichs en polyuréthane ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Panneaux sandwichs à 2 parements acier et à âme polyuréthane issus de chute neuve ou de déconstruction.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Panneaux reconditionnés sur palette.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de panneaux sandwichs en polyuréthane :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières des déchets de panneaux sandwichs en polyuréthane :

- Le site de Terecoval
www.terecoval-sas.com

Les industriels du plastique :

- L'annuaire des recycleurs de plastiques de l'ADEME
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete_plastiques_annuaire.pdf
- Le site FRplast dédié au recyclage des plastiques
www.frplast.org

12. La valorisation du Polystyrène Expandé (PSE)



Crédits photo : SRBTP®



Crédits photo : Siniat®

Quels déchets de PSE bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de PSE bénéficiant d'une filière de valorisation dans les plafonds-suspendus ainsi que dans les isolants.

Les déchets de PSE sont répertoriés sous le code déchet 170203.

Comment valorise-t-on le PSE ?

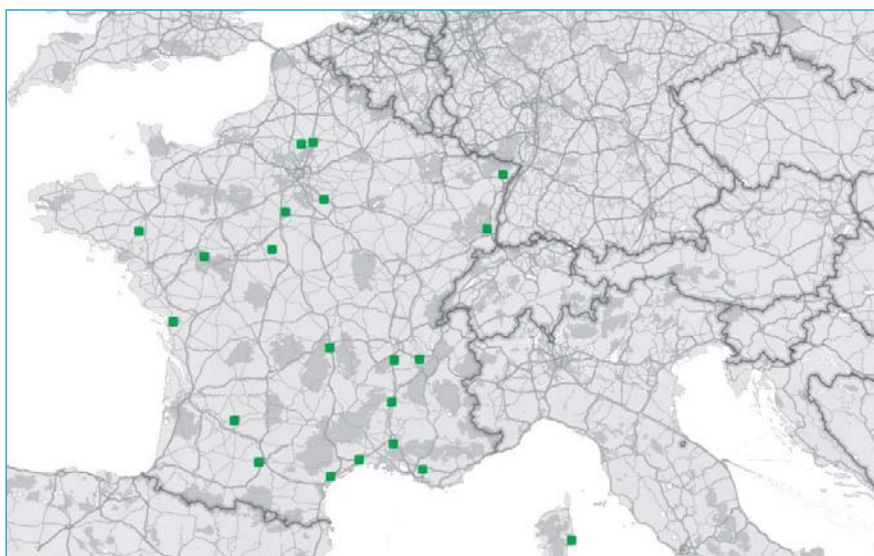
Deux modes de valorisation du PSE existent ; le recyclage et la valorisation énergétique.

Concernant le recyclage, il peut s'effectuer en boucle fermée (isolants PSE) ou en boucle ouverte (bétons allégés, rembourrage, systèmes de drainage, pièces automobiles, cache-pots, mobilier urbain, cintres, boîtes de CD...).

La filière de valorisation énergétique du PSE n'est pas abordée dans cette fiche car elle n'est pas spécifique aux déchets du BTP.

LE RECYCLAGE EN BOUCLE FERMÉE

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du PSE en boucle fermée et où se situent-ils ?

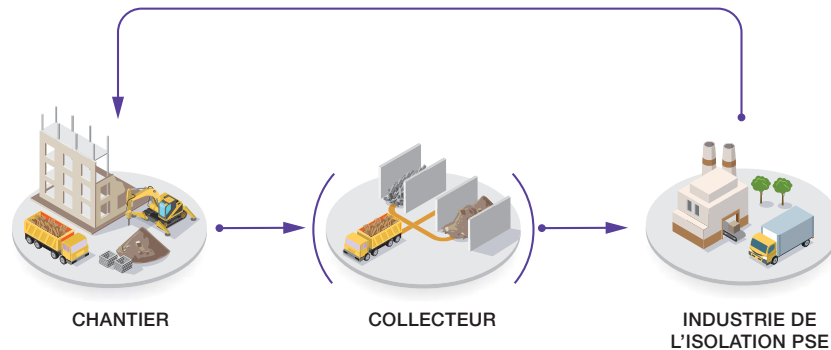


■ Préparateur matière et exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du PSE en boucle fermée :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de PSE ?

En boucle fermée, les fabricants recyclent les chutes de découpe d'isolants PSE issus de produits neufs (chantiers de construction) de leur propre marque.

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs ou l'industriel. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur ou l'industriel pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Chutes de découpe d'isolants PSE issues de produits neufs de la propre marque de l'industriel.	PSE issu de la démolition.
Déchets de PSE propres, secs, sans odeur, ni broyés, ni compactés, exempts de tout corps étranger et autres produits.	PSE souillé.
Certains industriels acceptent une variété plus large de matériaux (toutes marques ou emballages, par exemple).	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Isoler les déchets de PSE blancs des déchets de PSE gris (argentés). Stocker dans des sacs plastiques transparents dédiés solidement fermés, loin de toute source de chaleur. Le PSE gris doit être protégé des rayonnements solaires.	

LE RECYCLAGE EN BOUCLE OUVERTE

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du PSE en boucle ouverte et où se situent-ils ?

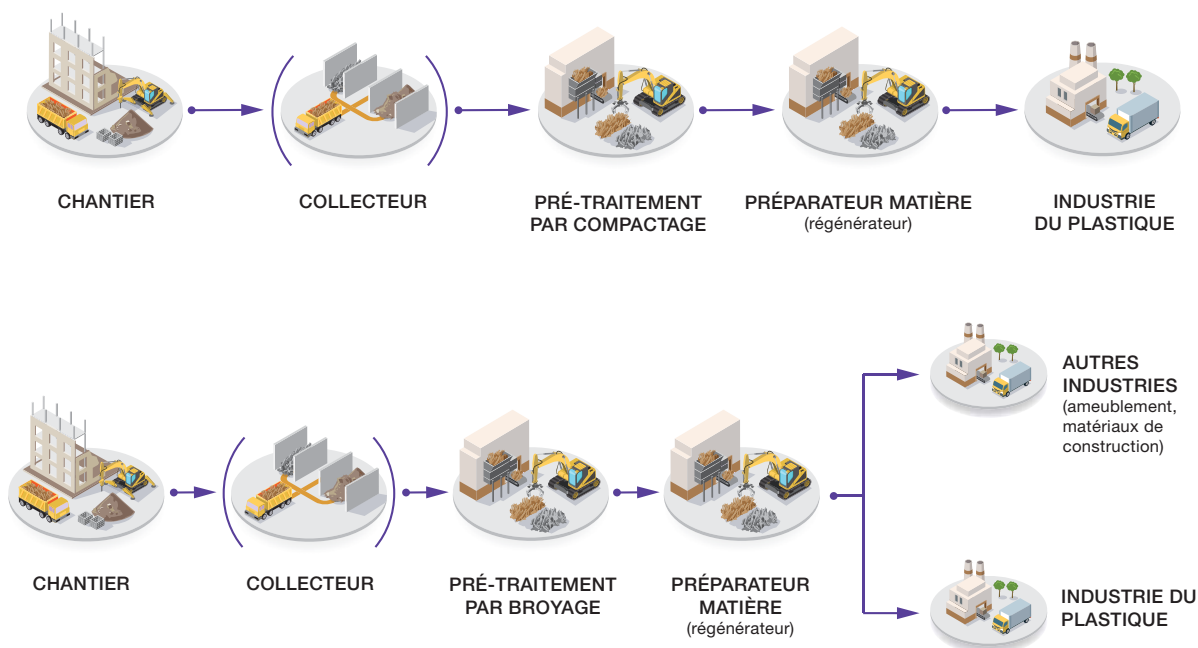


La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de PSE en boucle ouverte est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les préparateurs matière sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schémas d'organisation de la filière de recyclage du PSE en boucle ouverte :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de PSE ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Nouvelle réglementation concernant le HBCD :

Une évolution réglementaire a conduit à l'interdiction de l'hexabromocyclododécane (HBCD) qui a été utilisé comme retardateur de flammes dans certains isolants en polystyrène expansé (PSE). Cette substance n'est plus utilisée depuis novembre 2015 dans les produits français mais le recyclage des anciens isolants en contenant est interdit, tout comme leur enfouissement. Seule l'incinération est autorisée. L'AFIPEB a établi [un document sur la fin de vie des isolants PSE issus de la démolition / déconstruction / réhabilitation de bâtiments existants](#) décrivant les différentes voies de gestion de ces déchets selon leur origine et leurs caractéristiques.

Déchets acceptés	Déchets refusés
PSE blanc ou gris, trié selon la couleur.	PSE contenant de l'HBCD.
	PSE avec résidus de plâtre, colle, revêtements divers.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne ou contenant dédié. Trier en fonction de la couleur. A l'abri de l'humidité et des intempéries.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets en PSE :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les industriels du PSE :

- L'association Française de l'Isolation en Polystyrène Expandé (AFIPEB)
www.afipeb.org
- Elipso, organisation représentant les entreprises de l'emballage plastique et souple
www.elipso.org
- L'industriel Placoplâtre
www.placo.fr
- L'industriel Siniat
www.siniat.fr/fr-fr
- L'industriel Knauf:
www.knauf-batiment.fr
- L'industriel Corstyrène
www.corstyrene.fr
- L'industriel Eco2PR
www.eco2pr.com
- L'industriel Deltisol
deltisol.com
- L'industriel Isobox
www.isobox.fr
- L'industriel Flex Injection SARL
- L'industriel Poitou et Vendée Polystyrène
www.poitoupolystyrene.com
- L'annuaire des recycleurs de plastiques de l'ADEME
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete_plastiques_annuaire.pdf
- Le site FRplast dédié au recyclage des plastiques
www.frplast.org

13. La valorisation du PVC Souple



Crédits photo : SRBTP®



Crédits photo : SFEC®

Quels déchets de PVC souple bénéficient d'une filière de valorisation ?

Trois produits en PVC souple bénéficient d'une filière de valorisation :

- Les revêtements de sol
- Les membranes d'étanchéité
- Les stores

Les déchets de PVC souple sont répertoriés sous le code déchet 170203.

Comment valorise-t-on le PVC souple ?

Aujourd'hui, un seul mode de valorisation du PVC souple, pour ces trois produits, existe : le recyclage. Cependant, chaque produit suit une filière de recyclage qui lui est spécifique.

Le PVC souple recyclé est réintroduit

- pour les chutes de pose de sols PVC, en boucle fermée, dans de nouveaux revêtements de sols PVC

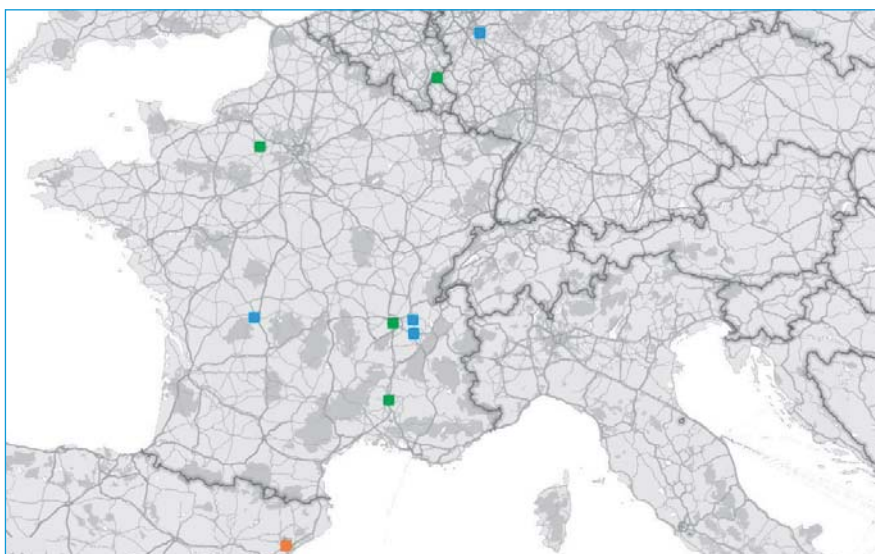
- pour les revêtements déposés, en boucle ouverte, dans de nombreuses applications telles que les cônes de signalisation, les feuilles d'étanchéité des fondations du bâtiment, les sols pour l'équitation, etc.

Il est de ce fait difficile d'identifier l'ensemble des exutoires finaux qui réintègrent cette matière première secondaire dans leurs procédés de fabrication.

REVÊTEMENTS DE SOL

> Filière de recyclage des déchets de dépose (PVC Next)

Quels sont les acteurs de la filière de recyclage des revêtements de sol en PVC souple issus de la dépose et où se situent-ils ?



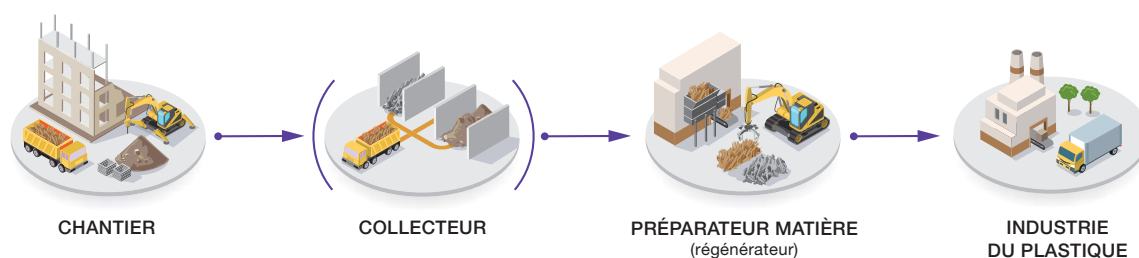
- Préparateur matière
- Exutoire final
- Préparateur matière et exutoire final

La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de dépose des revêtements de sol PVC est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les régénérateurs sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des revêtements de sol en PVC souple issus de la dépose :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de revêtement de sol en PVC souple ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Sols PVC issus de la dépose.	Moquette.
Revêtements homogènes et hétérogènes.	Revêtements textiles.
Revêtements compacts et acoustiques.	Linoléum.
Revêtements de sols PVC contenant du liège.	Caoutchouc.
	Sols PVC sur des envers textiles (feutre ou jute).
	Revêtements avec résidus de colle bitumineuse ou colle amiantée.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne dédiée (dalle / lame et rouleau). Apport volontaire sur point de collecte possible.	

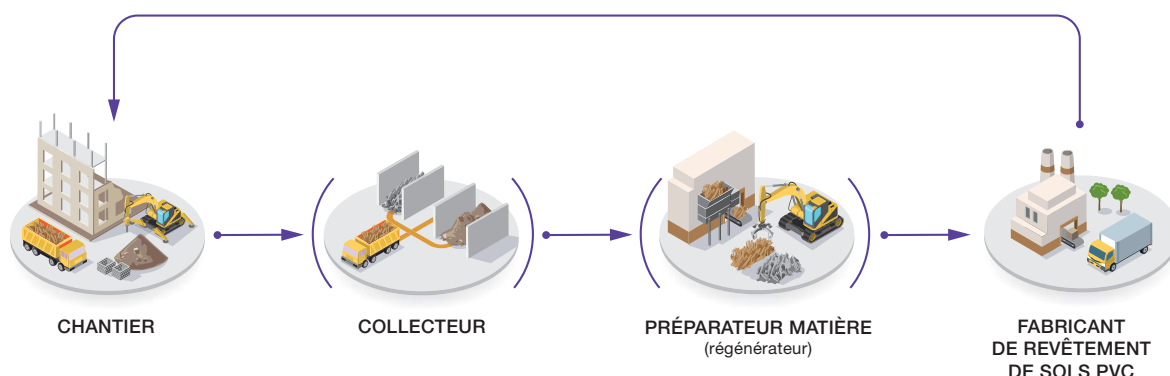
> Filière de recyclage des déchets de pose

Quels sont les acteurs de la filière et où se situent-ils ?

La reprise des chutes de pose est organisée entre une entreprise de pose et un fabricant, au cas par cas. Il existe à ce jour trois filières individuelles de reprise des chutes de pose de chantier gérées par trois fabricants de revêtements de sol PVC : FORBO, GERFLOR et TARKETT. Pour les contacter, consulter la rubrique « Pour aller plus loin ».

De quelle manière les filières de recyclage des chutes de pose de revêtements de sols en PVC souple sont-elles organisées ?

Schéma global d'organisation des filières de recyclage des chutes de pose des revêtements de sol en PVC souple :



Quelles sont les conditions d'acceptation des chutes de pose de revêtement de sol en PVC souple ?

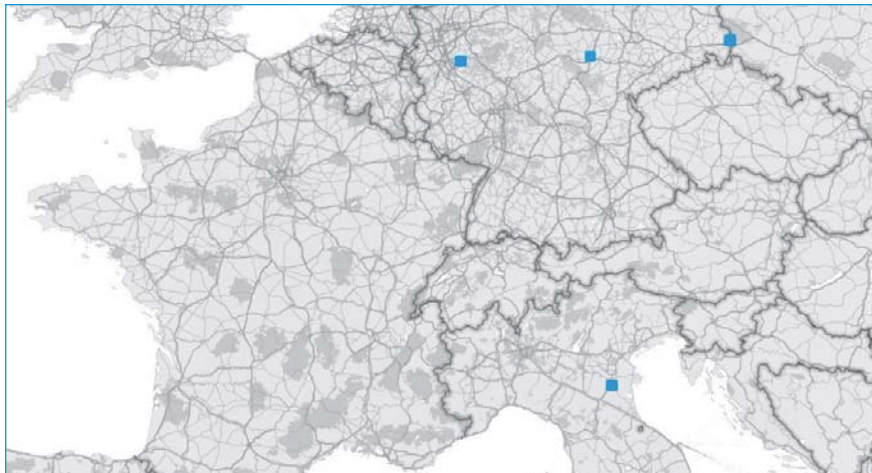
Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Contactez chaque filière pour connaître le cahier des charges précis.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Chutes de pose de sols PVC.	Moquette.
	Revêtements textiles.
	Linoléum.
	Caoutchouc.
	Revêtements avec résidus de colle bitumineuse ou colle amiantée.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Contacter chaque filière pour connaître le détail des conditionnements possibles.	

MEMBRANES D'ETANCHEITE TOITURE

Quels sont les acteurs de la filière de recyclage des membranes d'étanchéité toiture en PVC souple et où se situent-ils ?



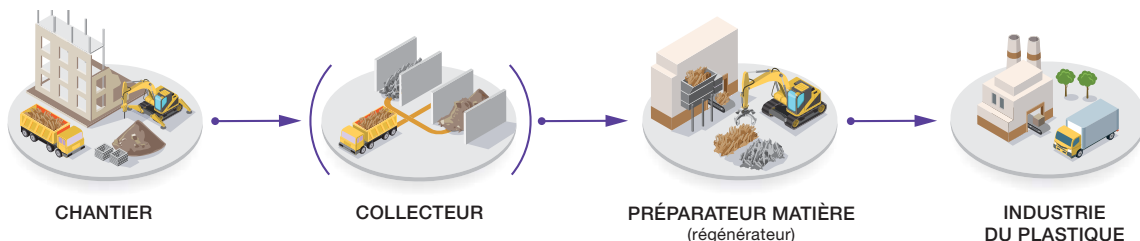
■ Préparateur matière

La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de PVC souple est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les recycleurs sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des membranes d'étanchéité en PVC souple :



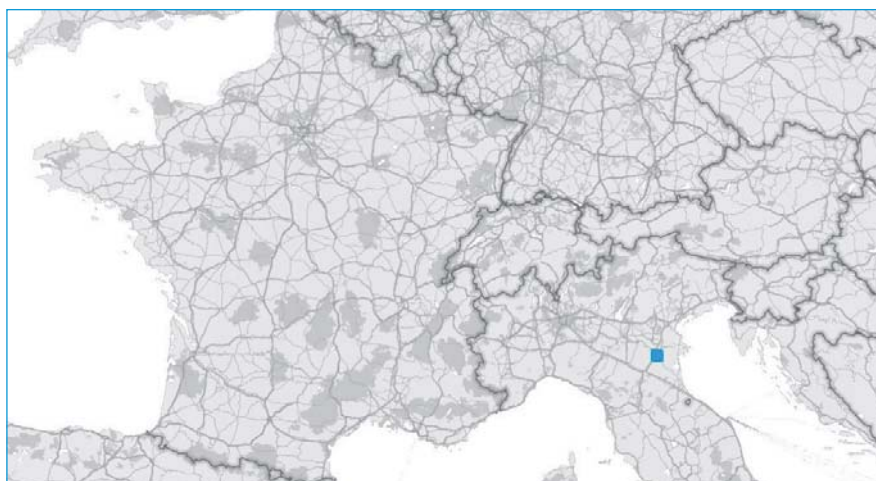
Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de membranes d'étanchéité toiture ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur ou le responsable de la filière pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Chutes de pose de membranes d'étanchéité.	Membranes de toiture bitumineuse.
Membrane d'étanchéité PVC lestée ou fixée mécaniquement et balayée (ATTENTION : la présence de fixations mécaniques entraîne le refus du chargement).	Fixations mécaniques.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Big-bag dédié, étiqueté (étiquette fournie par la filière).	

STORES

Quels sont les acteurs de la filière de recyclage des stores en PVC souple et où se situent-ils ?



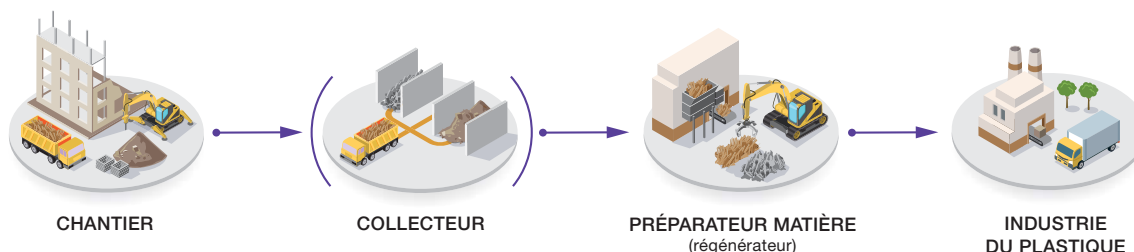
■ Préparateur matière

La diversité des exutoires finaux de valorisation des déchets de PVC souple est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les recycleurs sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des stores en PVC souple :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de stores PVC ?

Attention, cette filière est uniquement accessible via les signataires de la charte Texyloop (confectionneurs, fabricants ...).

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Il est fortement recommandé de contacter un signataire de la charte Texyloop pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Membrane d'étanchéité et screen PVC-Polyester propre sans colle, scotch, métal, bois.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Se rapprocher d'un signataire de la charte Texyloop (fabricant, confectionneur...).	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets en PVC souple :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs :

- Filière store
www.texyloop.com
- Filière sols PVC
<http://agpr.de/cms/website.php?id=/fr/index.htm&nid=&nidsub=>
- Filière membrane d'étanchéité toiture
www.roofcollect.com/recycling.cfm?mode=4

Les industriels du plastique :

- Les sites des fabricants de revêtements de sol PVC
www.solspvcpro.com/accueil.html
www.forbo.com/flooring/fr-fr/environnement/paqbtu
www.gerflor.fr/environnement/recyclage.html
https://professionnels.tarkett.fr/fr_FR/services-et-formations-programme-restart
- Les filières de valorisation des chutes de pose de revêtements de sol PVC mises en place par les industriels
 - FORBO : Filière Tournesol
www.forbo.com/flooring/fr-fr/environnement/paqbtu
info-produits@forbo.com
 - GERFLOR : Filière Seconde vie
www.gerflor.fr/environnement/recyclage.html
secondevie@gerflor.com
 - TARKETT : Filière Restart
https://professionnels.tarkett.fr/fr_FR/services-et-formations-programme-restart
infodoc@tarkett.com
- Le site de l'association européenne du PVC souple, ESWA
www.eswa.be
- Le programme européen volontaire de développement durable des industriels du plastique, Vinyl Plus
<https://vinylplus.eu>
- L'annuaire des recycleurs de plastiques de l'ADEME
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete_plastiques_annuaire.pdf
- Le site FRplast dédié au recyclage des plastiques
www.frplast.org

14. La valorisation des plastiques durs (PE/PP)



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de plastiques durs bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de plastiques durs bénéficiant d'une filière de valorisation dans la plomberie (tubes et raccords), les volets et stores, le bardage, les clôtures extérieures, les menuiseries et les chemins électriques.

Les déchets de plastiques durs sont répertoriés sous le code déchet 170203.

Comment valorise-t-on les plastiques durs (PE/PP) ?

Aujourd'hui, deux modes de valorisation des plastiques durs existent :

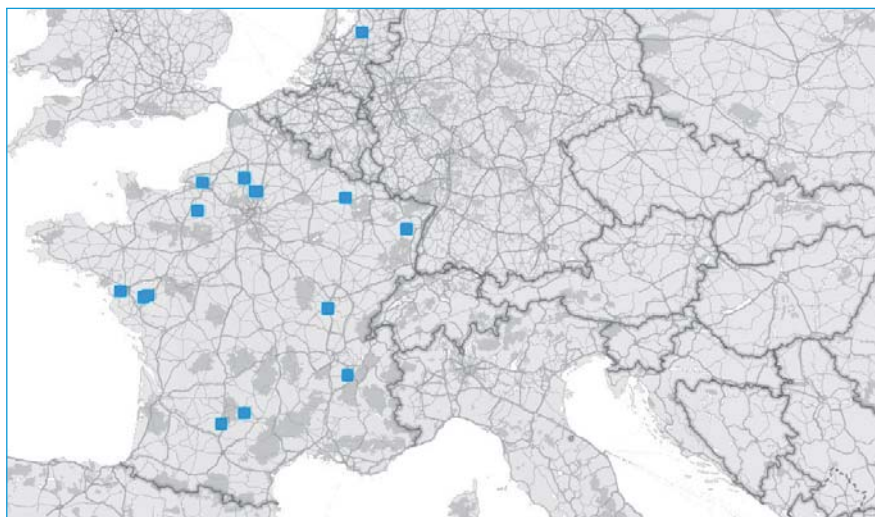
- le recyclage : le plastique est réintroduit en boucle ouverte dans de nombreuses applications ;
- la valorisation énergétique : le plastique est utilisé comme combustible.

Par ailleurs, la valorisation sous forme de CSR* se développe.

La filière de valorisation énergétique des plastiques durs n'est pas abordée dans cette fiche car elle n'est pas spécifique aux déchets du BTP.

**CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.*

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage des plastiques durs et où se situent-ils ?



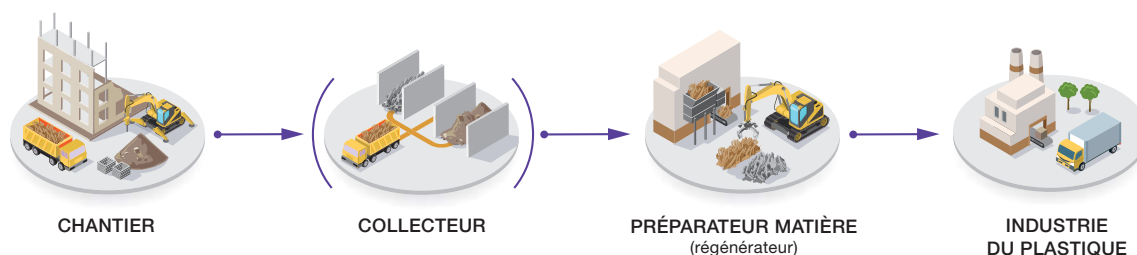
■ Préparateur matière

La diversité (mondiale) des exutoires finaux de valorisation des déchets de plastiques durs est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les régénérateurs sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des plastiques durs (PE/PP) :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de plastiques durs ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Gaines et fourreaux TPC PE/PP.	Autres plastiques durs et autres types de plastiques (films, bouteilles, signalétiques).
Tubes alimentation PE/PP.	Drains PVC.
Tubes annelés PE/PP.	Plastiques durs avec présence de : ■ bois ; ■ métaux ; ■ gravats ; ■ papiers – cartons.
Gaines PE/PP électricien.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne dédiée en vrac.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de plastiques PE/PP :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les régénérateurs :

- Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)
www.srp-recyclage-plastiques.org

Les industriels du plastique :

- La Fédération de la Plasturgie et des Composites (FPC)
www.laplasturgie.fr
- L'annuaire des recycleurs de plastiques de l'ADEME
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete_plastiques_annuaire.pdf
- Le site FRplast dédié au recyclage des plastiques
www.frplast.org
- Le Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène et Polypropylène (STRPEPP)
www.strpepp.org

15. La valorisation du PVC rigide



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de PVC rigide bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de PVC rigide bénéficiant d'une filière de valorisation dans la plomberie (tubes et raccords), les volets et stores, le bardage, les clôtures extérieures, les menuiseries et les chemins électriques. Les déchets de PVC rigide sont répertoriés sous le code déchet 170203.

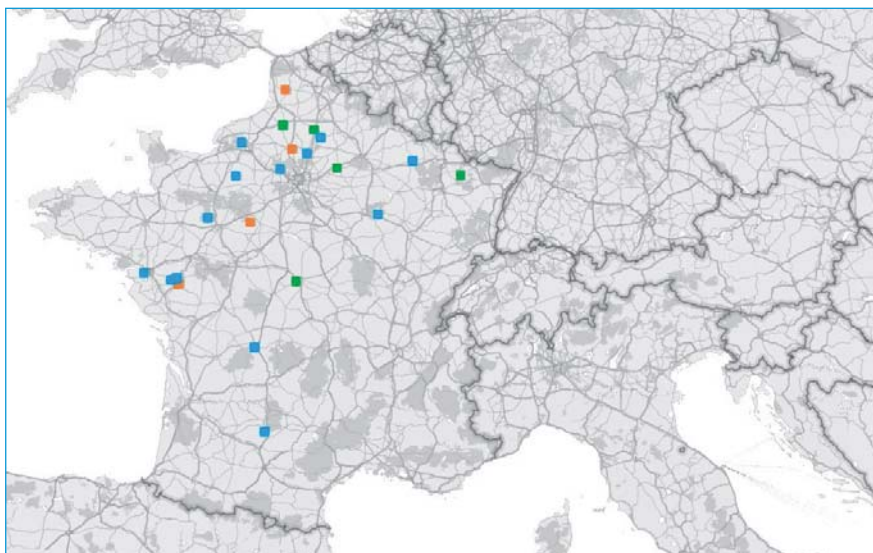
Comment valorise-t-on le PVC rigide ?

Aujourd'hui, deux modes de valorisation du PVC rigide existent :

- le recyclage : le PVC est réintroduit en boucle ouverte dans de nombreuses applications ;
- la valorisation énergétique : le PVC est utilisé comme combustible.

La filière de valorisation énergétique du PVC rigide n'est pas abordée dans cette fiche car elle n'est pas spécifique aux déchets du BTP.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du PVC rigide et où se situent-ils ?

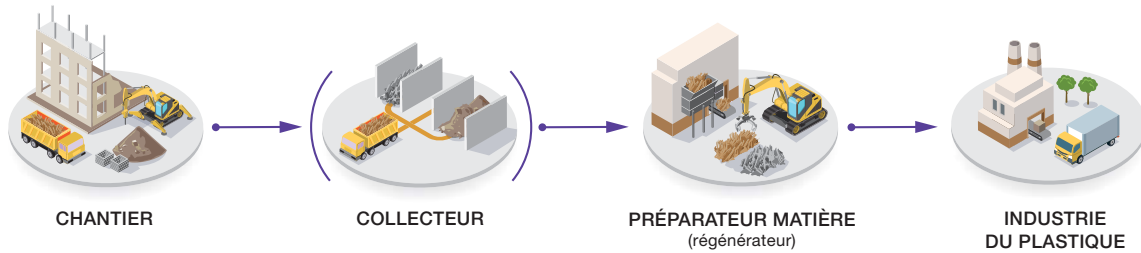


- Préparateur matière
- Exutoire final
- Préparateur matière et exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du PVC rigide :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de PVC rigide ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Profilés de fenêtres exempts de verre.	Jouets.
Portes fenêtres.	Mobilier.
Volets roulants.	Pots de fleurs.
Volets battants.	Bouteilles plastiques.
Persiennes.	Autres plastiques (gainés PE...).
Jalousies.	Tout autre déchet dont dormants associés à du bois.
Clôtures.	
Portails.	
Goulottes électriques.	
Tuyaux et raccords (sans aucun corps étranger).	
Avec :	
■ joints et traces de verre admis ; ■ renforts métalliques admis ; ■ broyage du PVC en amont possible.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne de grande capacité. Alvéoles dédiées non couvertes.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de PVC rigide :

- La cartographie du Syndicat National de l'Extrusion Plastique (SNEP)
<http://snep.org/collecte-recyclage>
- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
- Le site FRPlast de 2ACR
www.frplast.org

Les acteurs du recyclage

Les régénérateurs :

- Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)
www.srp-recyclage-plastiques.org

Les industriels du plastique :

- La Fédération de la Plasturgie et des Composites (FPC)
www.laplasturgie.fr
- Syndicat national de l'extrusion plastiques – profilés et compounds – (SNEP)
<http://snep.org>

16. La valorisation du verre plat

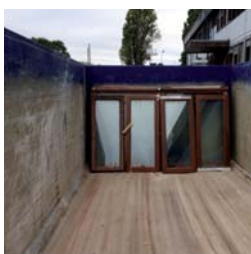


Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de verre plat bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de verre plat bénéficiant d'une filière de valorisation dans les cloisons, les menuiseries, les équipements sanitaires, les miroirs et les murs rideaux.

Les déchets de verre plat sont répertoriés sous le code déchet 170202.

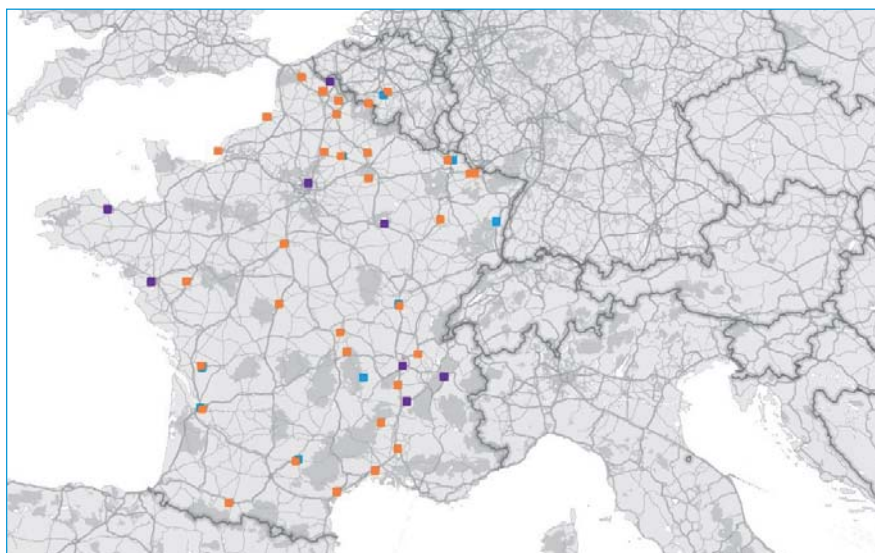


Crédits photo : Sibelco®

Comment valorise-t-on le verre plat ?

Aujourd'hui, un mode principal de valorisation du verre plat existe : le recyclage. Il peut s'effectuer en boucle fermée (dans le verre plat) ou en boucle ouverte (laine de verre ou verre creux). D'autres types de valorisation matière existent comme la valorisation des fines en sous-couche routière, dans la fabrication de peinture de route ou d'additif dans les bétons. Néanmoins, ces modes de valorisation sont peu représentatifs.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du verre plat et où se situent-ils ?



- Préparateur matière
- Exutoire final
- Démanteleur

Seuls les démanteleurs et les installations de recyclage de verre plat, laine de verre et verre creux sont représentés.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du verre plat :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de verre plat ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Verre plat, y compris : ■ verre sécurite ; ■ verre feuilleté ; ■ double et triple vitrage ; ■ miroir ; ■ verre sérigraphié, teinté ou de couleur.	Verre en mélange avec d'autres matériaux ou résidus de métaux, gravats.
	Verre vitrocéram.
	Verre armé.
	Verre anti-feu.
	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Verre plat en vrac : Contenant dédié et propre/lavé à l'intérieur. Pour les ouvrants : Chevalets ou palettes.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de verre plat :

- La cartographie de FEDEREC Verre
www.recyclageverreplat.com
- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs de calcin :

- La Fédération des Entreprises de Recyclage (FEDEREC) et leur branche Verre
www.recyclageverreplat.com

Les industriels du verre :

- La Fédération des Chambres Syndicales des Industries du Verre
www.fedeverre.fr

DÉMOCLÈS

Les clés de la démolition durable

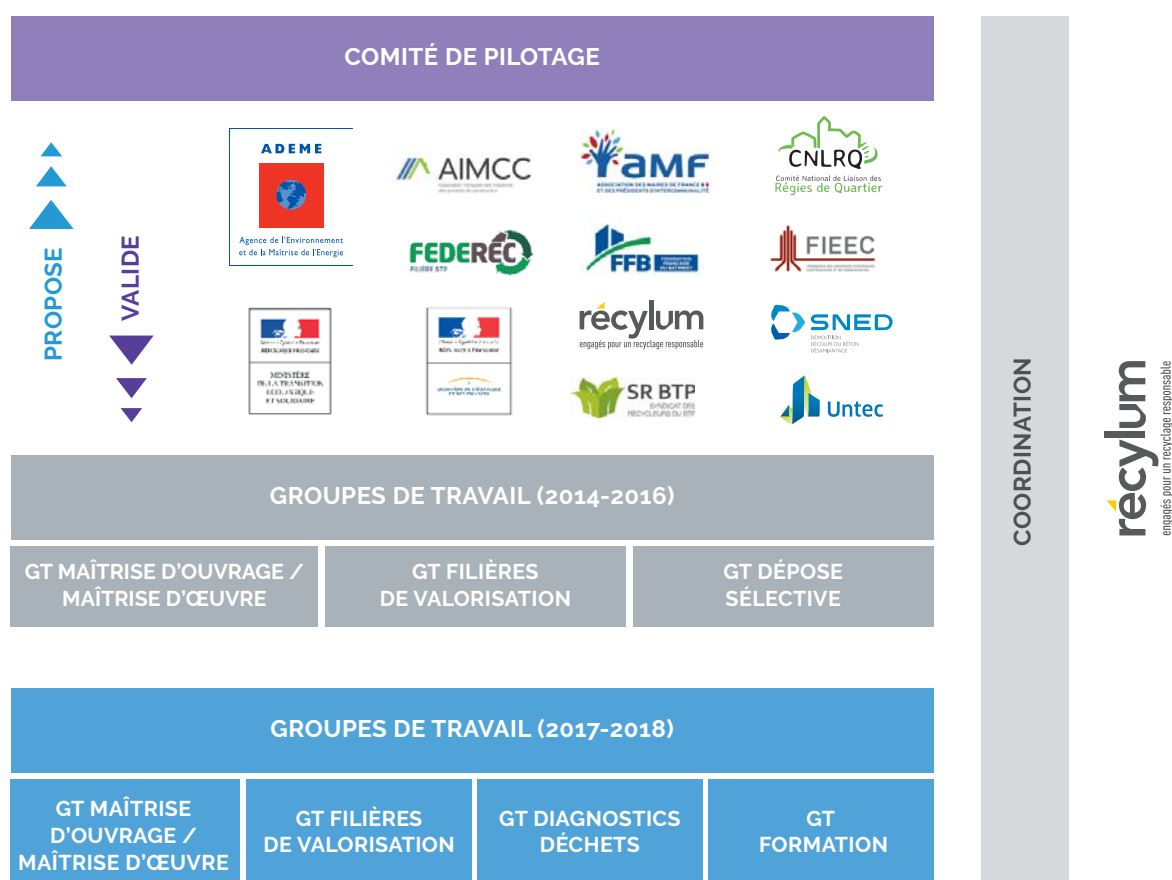
Ce guide a été réalisé dans le cadre de DÉMOCLÈS qui est une plateforme collaborative d'acteurs lancée fin 2014 à l'initiative de l'éco-organisme Récylum.

Démoclès vise à améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets du second œuvre issus de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition.

Démoclès a pour ambition d'orienter ces déchets vers les filières de valorisation.

La plateforme réunit aujourd'hui plus de soixante-dix partenaires représentatifs de la Maîtrise d'ouvrage/Maîtrise d'œuvre, des Entreprises de travaux, des gestionnaires de déchets et des filières de valorisation. Ils sont réunis autour d'un comité de pilotage et de plusieurs groupes de travail.

GOUVERNANCE DE DÉMOCLÈS



COMITÉ DE PILOTAGE

ADEME, AIMCC, AMF, CNLRQ, FEDEREC BTP, FFB, FIEEC, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Réylum, SNED, SR BTP et UNTEC.

LISTE DES PARTENAIRES

ADEME, AIMCC, ALIAXIS, AMBIENTE, AMF, ARES, ATD - EPC GROUPE, BOUYGUES IMMOBILIER, CERQUAL, CNLRQ, CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, COVANORD PRO, CSTB, DESSO, DUREO, ECO2PR, ECODIAGE, EXCOFFIER RECYCLAGE, FEDEREC BTP, FFB, FIEEC, FILMM, FONCIA IPM, GALERIES LAFAYETTE, GINGER DELEO, GIE LOGEMENT FRANÇAIS, GRAND EPF ILE-DE-FRANCE, ICEB, LES INDUSTRIES DU PLATRE, INTERFACE FLOOR, IRIEC, MAIRIE DE LYON, MAIRIE DE PARIS, METROPOLE DU GRAND LYON, MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, MONOPRIX, NEXITY, OPTIMUM, ORTEC, PAPREC RECYCLAGE, PARIS HABITAT, PLAINE COMMUNE, PRAXY, RECOVERING, RECYLUM, SAINT-GOBAIN GLASS, SAINT-GOBAIN PLACO, SEINE SAINT DENIS HABITAT, SERFIM-NANTET, SIBELCO, SICRA - GTM, SINIAT, SNCF, SNED, SNFA, SOCIETE DU GRAND PARIS, SOLOVER, SRBTP, SRP, SUEZ, UIPP, UNIBAIL RODAMCO, UNTEC, UPB (SFEC), VEKA RECYCLAGE, VEOLIA ENVIRONNEMENT, VERTEEGO, VICAT.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le site internet DÉMOCLÈS :

<https://www.recylum.com/democles/>

Brochure « Les Enseignements de DÉMOCLÈS » :

https://www.recylum.com/assets/uploads/DEMOCLES_dossier_de_presse_2016.pdf

Rapport de l'ADEME :

https://www.recylum.com/assets/uploads/DEMOCLES_rapport_final_ademe.pdf

Remerciements pour leur participation active à la rédaction de ce guide :

AIMCC, AFIPEB, DESSO-TARKETT, ECO2PR, ECOLOGIC, FEDEREC BTP, FFB, FILMM, LES INDUSTRIES DU PLÂTRE (SNIP), INTERFACE, OPTIMUM (VAN-HEEDE), PLACOPLATRE, RECYLUM, SAINT-GOBAIN GLASS, SERFIM RECYCLAGE – NANTET, SFEC, SIBELCO, SINIAT, SNED, SNFA, SOLOVER, SRBTP, SRP, UIPP, UPB, VEKA RECYCLAGE.

Remerciements aux partenaires du projet pour leur relecture.

La réalisation de ce guide a été coordonnée par



Ce guide a été cofinancé par

